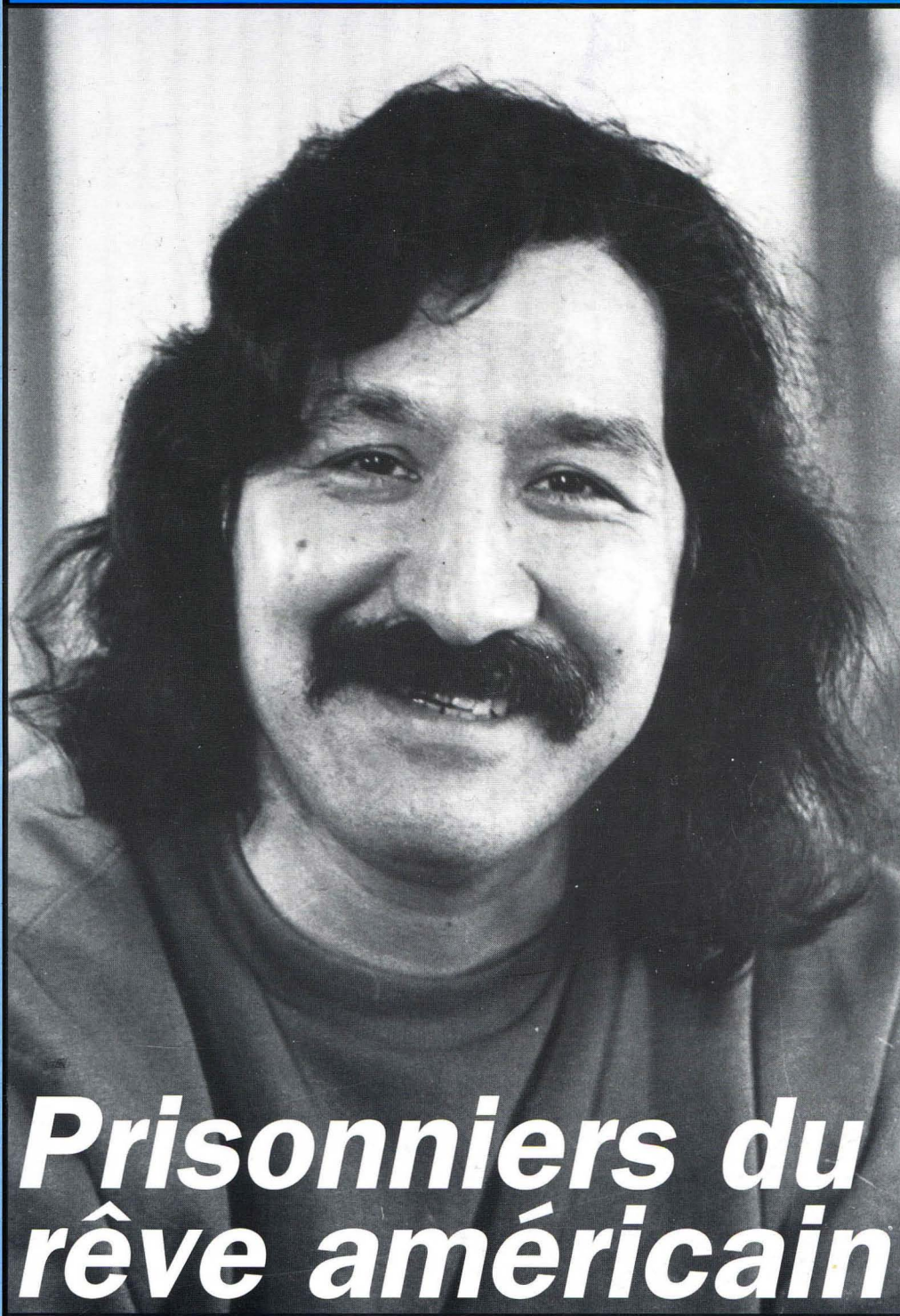


NITASSINAN

notre terre



***Prisonniers du
rêve américain***

N° 39

Comité de Soutien aux

Indiens des Amériques



Nitassinan n°39, simple

janvier - mars 1995

Publication trimestrielle entièrement auto-financée par souscription, non subventionnée et à but non lucratif du CSIA (Comité de soutien aux Indiens d'Amérique, Loi 1901)

Adresse courrier : **Nitassinan-CSIA, BP 317,
75229 Paris Cedex 05, France**

Directeur de la publication : Sylvain Duez-Alesandrini

Dépôt légal : 1^e trimestre 95

n°ISSN : 07586000

n° de commission paritaire : 666 59

Rédaction du volume :

Laura Aguilar, Viviane Charpentier,
Sylvain Duez-Alesandrini, Caroline Grenot,
Monique Hameau, Catherine Jeyakumar,
Fabrice Mignot, Olivier Mazaud,
Christine Rosengard, Barbara Pagel, Robert Pac.

Maquette, mise en page et correction :

Isabel Gonzalez, Catherine Jeyakumar, Barbara Pagel,
Yann Colin, Sylvain Duez-Alesandrini.

Remerciements à Dominique Léonard et aux personnes qui nous ont aidé à traduire et à saisir les textes ainsi qu'à Bobby Castillo, le LPDC (Kansas) et Elsie Herten (Kola) pour nous avoir aidé à l'élaboration de ce dossier.

Photo 1^{re} de couv. :

Leonard Peltier, plus ancien prisonnier politique Amérindien
© LPDC

Photo 4^e de couv. :

« AIM for freedom » Yellow Thunder Camp
D.R.

SOMMAIRE

Droits à la terre

Colombie : Après la constitution... 2

Droits de l'Homme

Effervescence indienne au Guatemala 4

Vers une issue dans le conflit du Chiapas ? 6

Les Mapuche condamnés en appel 6

La spiritualité lakota n'est pas à vendre 7

Face à face tendu au Québec 8

Kenneth Deer, un Mohawk à Paris 8

Dossier

Prisonniers du « rêve américain » 10

Free Peltier ! 11

Dans l'esprit de Crazy Horse 12

Alliance européenne pour Leonard Peltier 14

Eddie Hatcher 15

Norma Jean, victime de la haine 18

Pratiquer sa religion en prison : un droit dénié aux Amérindiens 19

L'art en prison, un moyen d'évasion 22

Un artiste dans le couloir de la mort 23

Amérindiens et peine capitale 24

Réhabilitation des prisonniers 24

Traitement inhumain réservé aux prisonniers politiques 25

Derrière les barreaux de l'amnésie 26

Éducation

Descending Eagle, résister par l'éducation 28

Art et culture

Bienvenue à Graffiti land (John Trudell) 29

Le Cheyenne qui « parle rouge » 30

Des quatre directions

Pretty Eagle, chef crow 32

Bulletin d'abonnement

Le dossier de Nitassinan est dédié à la mémoire de Lew Gurwitz, un des avocats de Leonard Peltier et ardent défenseur de la cause amérindienne, qui nous a quitté récemment.

ÉDITORIAL

L'année 1994 a été riche en événements décisifs pour de nombreux peuples amérindiens : révolte du Chiapas au Mexique, soulèvement en Équateur contre la nouvelle réforme agraire, négociations au Guatemala, manifestations de grande envergure aux États-Unis pour la libération de Leonard Peltier, reprise en main de leur destinée par la communauté Innu de Davis Inlet au Labrador, victoire Cree dans le conflit de la Baie James...

L'année 1995, elle, s'ouvre sur de nouvelles perspectives. Le 10 décembre dernier a eu lieu, au siège des Nations-Unies à New-York, l'inauguration officielle de la Décennie Internationale des Peuples Indigènes (1995-2005). Nous espérons que ces dix années, consacrées par les États-Nations de part le monde au respect des populations autochtones, contribueront à la reconnaissance internationale de leurs droits et à la mise en place de partenariats afin d'apporter une aide appropriée à ces communautés souvent marginalisées.

Au sein de notre association, nous avons déjà commencé à travailler avec nos interlocuteurs amérindiens afin de définir des modalités d'action dans le cadre de cette Décennie.

De nombreuses revendications autochtones auront trait au respect des droits de l'Homme. Pour son premier numéro de l'année 1995, Nitassinan-CSIA se propose de donner la parole aux Amérindiens incarcérés aux États-Unis, oubliés parmi les oubliés du « rêve Américain »...

En mettant en exergue le cas du plus ancien prisonnier politique amérindien Leonard Peltier dont la libération va devenir un des objectifs principaux de la Décennie, nous voulons introduire d'autres affaires non moins tragiques, comme celles d'Eddie Hatcher, de Norma Jean Croy, de Scott Seelye... Sans oublier les cas de centaines de prisonniers amérindiens de droit commun, victimes de discriminations, du racisme, du non-respect de leurs cultures spécifiques et de leurs droits religieux au sein du système carcéral américain.

Aujourd'hui aux États-Unis, qui se disent un État de droit reposant sur la démocratie et le respect de la personne humaine, la torture est encore pratiquée sous de nombreuses formes derrière les barreaux de l'amnésie ...

Il est de notre devoir de dénoncer cela.

Sylvain Duez-Alesandrini

L'équipe de Nitassinan-CSIA vous remercie de votre confiance et vous souhaite une bonne et heureuse année 1995, dans l'esprit de Crazy Horse...

Après la constitution...

La constitution colombienne accordait à tous les territoires indigènes un statut légal « d'entités territoriales » au sein de la république. Le triomphe du mouvement indigène durant la convention constitutionnelle est d'autant plus important qu'il fait de la Colombie le premier pays à avoir reconnu des droits territoriaux à toutes les communautés indigènes, plutôt que d'accorder des droits à certains peuples de manière arbitraire. Mais...

Avec 82 groupes ethniques différents à l'intérieur de ses frontières, la Colombie est, après le Brésil, le pays le plus diversifié d'Amérique du Sud en terme d'ethnies. C'est pourquoi nous avons appris à respecter nos différences et à collaborer pour défendre nos cultures anciennes, nos territoires ancestraux, notre autonomie. Ceci explique sans doute en partie pourquoi l'Organisation des Nations Indigènes Colombiennes (ONIC) et les Autorités Indigènes Colombiennes (AICO), représentant 40 organisations locales et régionales différentes, étaient les seuls groupes non-partisans représentés à l'Assemblée Constitutionnelle de 1991, où ils ont assuré que la « Magna Carta » protégeait les droits et les aspirations des différents groupes ethniques en Colombie, y compris les natifs de l'Archipel San Andrés et les communautés afro-américaines. Bien que la Constitution ait établi des normes légales pour répartir les territoires, la pression exercée pour accélérer les procédures législatives secondaires a eu pour résultat de perpétuer l'exclusion des communautés indigènes du processus politique. De ce fait, il n'a été tenu aucun compte des accords conclus à l'Assemblée Constitutionnelle.

L'histoire constitutionnelle

La constitution politique de 1991, article 286, définit les Terres Indigènes comme des Entités Territoriales ayant la même juridiction politique et administrative que les départements et les municipalités. Elle accorde aux communautés indigènes l'autonomie pour définir leurs propres stratégies de développement et leurs propres autorités gouvernementales, qui auront le pouvoir de gérer les ressources publiques, y compris les impôts locaux et nationaux. La Constitution a laissé la distribution actuelle des entités territoriales ainsi que la définition de leurs responsabilités à une part de la législa-

tion suivante, appelée Loi Organique pour la Démarcation Territoriale.

Les organisations indigènes ont publié leurs propositions pour la Loi Organique deux ans après la ratification de la Constitution. Ces propositions ont été développées par consensus et insistaient sur trois considérations générales :

a) Étant issus de la constitution nationale, les territoires indigènes ne seraient en aucun



cas assujettis aux décisions prises au niveau du congrès.

b) Les Territoires Indigènes seraient les espaces occupés habituellement par les communautés indigènes, leurs limites étant définies en fonction des activités traditionnelles sociales, économiques et culturelles, qu'elles aient ou non reçu précédemment un titre légal.

c) La Loi Organique devrait inclure une certaine marge permettant des modifications, puisque les limites actuelles des territoires seraient définies par une législation future.

La délimitation des territoires

Suite aux 500 ans de domination et de génocide coloniaux, de nombreuses communautés ont été fragmentées ou sévèrement déci-

mées. Afin de permettre des variations de communautés, il ne devrait y avoir aucune limitation minimum de populations ni d'espaces dans l'établissement des territoires. Toutefois, des problèmes pourraient survenir si de nombreux petits territoires étaient créés sans unifier les communautés dans de vastes régions administratives. Les organisations indigènes ont fait une série de propositions à ce sujet, selon lesquelles l'établissement des territoires devrait se fonder sur au moins l'un des deux critères suivants :

a) une unité géographique consistant en une région continue dans laquelle les communautés mènent leurs activités sociales, économiques et culturelles ;

b) une unité ethnique appartenant à un complexe culturel dans lequel la majorité de la population est indigène, dans le cas où la région ne serait pas géographiquement continue.

D'autre part, les organisations indigènes suggèrent que les territoires rattachent leurs structures administratives à celles des départements.

Nous proposons les étapes suivantes lors de l'établissement d'un territoire :

a) des Entités Territoriales inter-départementales devraient être créées ;

b) les négociations pour établir un échange direct avec un des départements ou avec le gouvernement central ne devraient pas excéder cinq ans, durant lesquels de nouvelles structures administratives

seraient consolidées.

c) Les communautés indigènes devraient lancer le processus d'établissement des frontières territoriales et des fonctions administratives en soumettant leurs propositions.

d) Les propositions devraient être évaluées par une étude approfondie menée par un groupe de travail interdisciplinaire incluant des organisations indigènes.

e) L'information collectée sera utilisée pour soumettre un projet formel à l'Agence Territoriale Régulatrice, conformément à l'article 329 de la Nouvelle Constitution.

f) La décision finale sera prise par le gouvernement national et les représentants des organisations indigènes, comme le laisse entendre la Constitution.

La réponse du Gouvernement

En 1992, l'administration colombienne a présenté au congrès une proposition de loi pour la nouvelle Loi Organique concernant la démarcation territoriale. Cependant, en omettant de prendre en considération les propositions des organisations indigènes, cette proposition violait les lignes directrices établies sous la Nouvelle Constitution. De plus, elle négligeait de nombreuses entités territoriales. En conséquence, l'administration s'est vue contrainte de retirer sa proposition. En septembre 1993, l'administration se présentait devant le congrès avec une nouvelle proposition qui ignorait une fois encore le projet indigène. Il se trouve que la Loi Organique, sur laquelle il est difficile de trouver un accord avec le gouvernement, devrait pourvoir une structure législative originale et fondamentale, or elle ne répond

pas à ces exigences. Le gouvernement propose au contraire qu'elle se conforme aux lois déjà existantes et a engagé un processus d'une extrême lenteur.

Nous espérons que les propositions faites par les peuples indigènes permettront un débat plus ouvert et des formes de gouvernement plus démocratiques et représentatives. Ce nouveau gouvernement devrait refléter les intérêts de sa population hétérogène et permettre l'introduction de modèles alternatifs de développement. Cependant, il nous reste fort à faire pour que ceci devienne réalité. Les efforts des organisations indigènes pour construire des structures politiques solides détermineront l'avenir de nos précédents acquis.

*A. C. Betancourt et H. Rodriguez, Service de presse de l'ONIC. Paru dans Abya Yala news, Été 94
Traduction : Brigitte Ortiz*

Combat pour la terre au Pérou

Une dizaine de jeunes agriculteurs indiens se sont enterrés jusqu'au cou dans un champs, à une quinzaine de kilomètres à l'est de Lima, pour réclamer un droit de propriété sur les terres qu'ils cultivent. Hommes et femmes protestent ainsi désespérément contre le projet de les expulser des terres qu'ils occupaient, alors qu'elles avaient été laissées à l'abandon depuis trois ans.

Famine en terre indienne

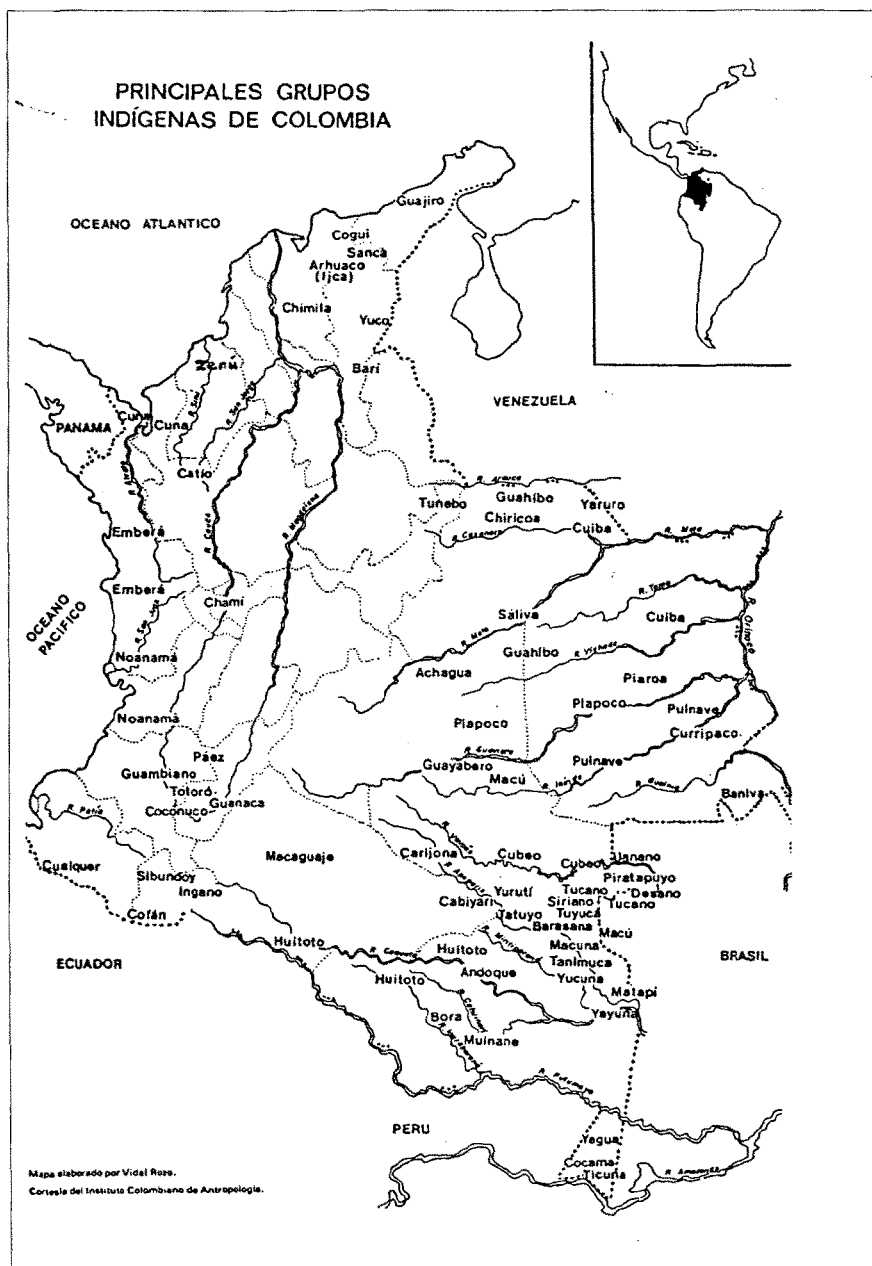
La famine menace les Indiens Tarahumaras au nord du Mexique. Depuis le début octobre, 36 enfants tarahumaras sont morts pour cause de dénutrition. En réaction, les Nations Unies ont acheminé 800 tonnes de maïs dans la sierra de Chihuahua où vivent 74 000 Indiens en totale autarcie. C'est la sécheresse qui est la première cause de cette famine. Il n'a pas plu dans cet État depuis le début de l'année et les récoltes de maïs ont grillé sur pied. De nombreuses personnes ont accusé les autorités et le gouvernement mexicain d'inaction dans cette affaire.

Protéger la terre

La conférence « Protégeons la Terre Mère » s'est tenue au printemps dernier sur la réserve Chippewa de Mole Lake, au Wisconsin (USA). Plus de 750 Indigènes et écologistes y ont participé. Ils ont marché jusqu'au site de la mine qu'Exxon projette d'ouvrir en bordure de la réserve. Il s'agira d'une des mines de cuivre et de zinc les plus importantes du monde. Les Chippewa redoutent une forte pollution par le mercure des lacs et des cours d'eau où ils pêchent et récoltent le riz sauvage. La conférence a mis l'accent sur le combat contre les mines, les décharges nucléaires et toxiques et la déforestation des terres indiennes.

Les Diné de Big Mountain

Les 253 familles diné (navajos) de Big Mountain qui résistent encore à leur expulsion vivent toujours sur les terres attribuées aux Hopi depuis 1974. Les Hopi proposent à ces familles une location de 75 ans. Beaucoup de Diné estiment insuffisante la superficie des terres qui leur seraient allouées et refusent de vivre sous une administration hopi. En fait, sous prétexte de rendre justice aux Hopi, on a expulsé les Diné parce qu'ils s'opposaient à l'exploitation minière de leur territoire.



Effervescence indienne au Guatemala

Nitassinan s'est entretenu au mois de juillet 1994 avec Miguel Sandoval de la Commission politique de l'Union Révolutionnaire Nationale Guatémaltèque (URNNG). Celui-ci nous livre ses analyses et ses propositions au regard de la situation d'exclusion qui frappe notamment les Mayas, qui constituent la majorité de la population guatémaltèque. Miguel Sandoval a paraphé avec le gouvernement guatémaltèque l'accord de Mexico du 29 mars 1994 sur les Droits de l'Homme et travaille désormais sur l'accord concernant les peuples indigènes.

Nitassinan — *Pourquoi y a-t-il un conflit armé au Guatemala ?*

Miguel Sandoval — Le conflit armé au Guatemala est probablement l'un des plus anciens du continent, il dure depuis plus de trente ans. Son origine, en termes politico-historiques, est liée à la chute d'un gouvernement démocratique qui a fonctionné entre 1944 et 1954, due à une invasion organisée par les États-Unis. À partir de là, l'absence d'un État de droit, l'ancrage de tous types de répressions, l'exploitation surtout dirigée contre les secteurs les moins nantis de la société et l'absence de voies institutionnelles politiques, ouvertes et légales, sont ce qui a engendré, permis et ouvert la porte à un conflit armé... Cela ne correspondait pas à une décision d'un petit groupe mais répondait aux nécessités historiques du pays.

N. — *Qu'est-ce que le mouvement révolutionnaire national ?*

M. S. — C'est un rassemblement de quatre organisations politico-militaires révolutionnaires, qui a été fondé en 1982 avec un programme minimum de cinq points qui incluent des thèmes d'ordre économique-social, le thème des droits de l'Homme, le principe du non-alignement au niveau international. L'axe fondamental de ce programme est relatif aux droits des Indiens du Guatemala qui constituent la majorité de la population paysanne du pays... Les organisations de l'URNNG sont composées en majorité d'Indiens. Des cadres, des combattants et des délégués de l'URNNG sont des Indiens des ethnies les plus diverses. Je dirais même qu'il ne manque pas une seule ethnie indienne du Guatemala dans les rangs de l'URNNG, comme du point de vue social, il ne manque pas de représentants des expressions paysanne, ouvrière, intellectuelle, etc. L'URNNG constitue une vraie mosaïque en termes d'intégration, qui correspond à la réalité nationale.

Pour le Guatemala, nous recherchons le développement d'une société où existerait



Manifestation indienne à Quetzaltenango (Xelajú), octobre 1991

une démocratie fonctionnelle participative, multi-ethnique et pluriculturelle, avec la justice sociale... Nous parlons de participation, et dans la mesure où le terme « démocratie » est utilisé dans le monde entier (mais plutôt qu'en termes de contenu, il est défini en termes de processus électoraux), nous insistons sur le fait qu'elle soit réellement participative. Avec l'objectif que cette démocratie prenne en compte les formes spécifiques selon lesquelles les gens s'organisent, travaillent et ont des relations entre eux. À titre d'exemple, il est important de souligner que, dans le cas guatémaltèque, il existe, surtout dans le secteur indien, des formes d'organisation communale et des traditions qui correspondent à la cosmogonie indienne...

La population indienne du pays ne jouit pas de droits en termes économique-sociaux et politico-culturels, c'est-à-dire qu'il s'agit d'un phénomène d'exclusion qui provient, non de la réforme libérale, mais de la Conquête. Depuis lors, il a existé sous les formes les plus différentes. Y compris lors du seul processus démocratique qu'il y a eu

au Guatemala, de 1944 à 1954 ; si les intérêts de la majorité indienne du pays ont bien été préservés, ces intérêts ne faisaient pas partie de ce projet... Je dirais que c'est seulement avec l'apparition des organisations révolutionnaires armées que les yeux se sont tournés de manière sérieuse vers la campagne et la réalité indienne du pays... D'une certaine façon, je pense que nous assistons, dans le cas guatémaltèque, à un phénomène unique sur le continent. Il s'agit d'un mouvement révolutionnaire qui a su intégrer dans son projet politique les doléances, les intérêts et les aspirations des secteurs guatémaltèques les plus vastes et les plus divers, y compris, en premier lieu, ceux des peuples indiens du Guatemala. N. — *L'URNNG a signé le 29 mars 1994 un accord avec le gouvernement guatémaltèque au sujet des droits de l'Homme. En quoi consiste cet accord ?*

M. S. — En 1991, un processus de négociations avec le gouvernement et l'armée du Guatemala a commencé de manière formelle, ce qui a été appelé l'Accord de Mexico. À cette occasion, nous avons élaboré un agen-

da de 11 thèmes, dont le premier était « Droits de l'Homme - Démocratisation », sur lequel il existe déjà des accords, signés le 29 mars 1994 à Mexico, et qui contient entre autres les points suivants :

1. C'est un accord à entrée en vigueur immédiate ; mais malheureusement, le gouvernement ne l'a pas encore respecté.
2. Il prévoit la présence d'une mission de vérification internationale, parrainée par l'ONU.

3. Des points plus spécifiques ont été adoptés, comme la mise en place d'instruments des droits de l'Homme. Il y a aussi des accords ponctuels sur la condamnation du recrutement militaire forcé...

Le prochain thème que nous avons sur l'agenda, est celui qui s'appelle « Identité et Droits des Peuples Indiens »... Ce sera la première fois que l'on en parlera de manière ouverte, à l'échelle nationale... Un débat s'est engagé au sein des organisations proprement indiennes ; nous pouvons penser qu'aujourd'hui, toute la gamme possible de positions quant à l'identité et aux droits des peuples indiens, a été exprimée par les secteurs indiens du pays les plus divers. Ceux-ci ont produit un document de consensus sur ce thème qui a été transmis à l'Assemblée de la société civile¹ qui l'a approuvé par consensus. Ce document est la base sur laquelle doivent commencer les négociations entre le gouvernement et l'URNG. Nous avons une base politique avec ce document² qui, à l'origine, est l'expression des intérêts des Indiens guatémaltèques, avec l'aval et l'appui de l'Assemblée de tous les secteurs civils organisés du pays...

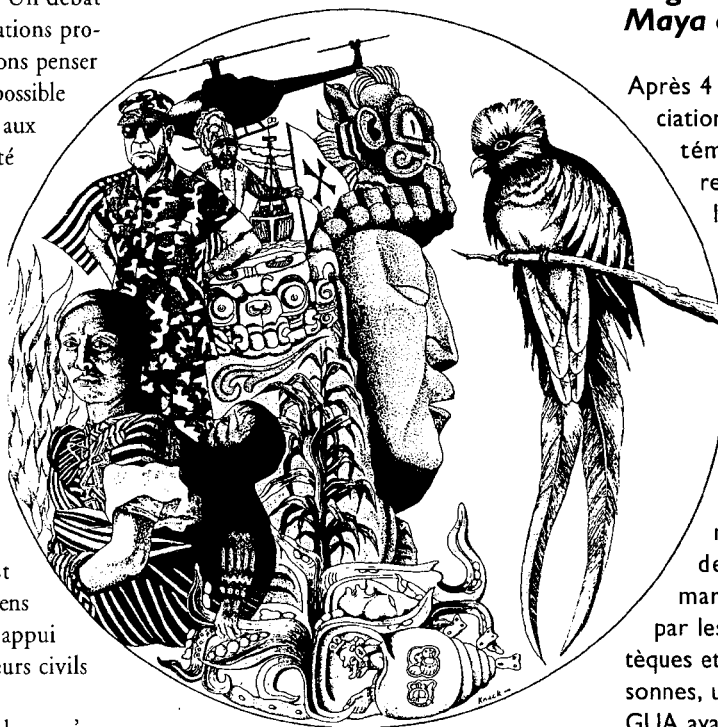
Nous en sommes arrivés à conclure qu'au Guatemala, des forces sociales se sont libérées avec une telle vigueur que l'on ne pourra pas revenir en arrière. Fondamentalement, il s'agit de la participation active, organisée et positive de larges secteurs de la population indienne. Dans cette perspective, le but de la négociation n'est pas simplement d'établir une situation de paix, mais aussi de définir de nouvelles règles du jeu pour la société guatémaltèque, ce qui doit s'achever par une refonte de ce qui constitue le présent État guatémaltèque. Pour cela, nous parlons de la constitution d'un État d'unité nationale en opposition avec l'État centralisé, vertical et exclusif qui s'est maintenu jusqu'à présent... Le Guatemala est connu comme le pays des Mayas et comme

un pays où la majorité de la population est indienne. Et un pays avec une majorité de « sans droits » n'est pas viable. Nous pensons que, par la négociation, il est possible de donner à ce pays une viabilité historique.

Propos recueillis par Sylvain Duez-Alesandrini et Fabrice Mignot. Transcription : Laura Aguilar. Traduction : Fabrice Mignot.

1. Assemblée de fait qui regroupe des délégués de la conférence épiscopale, des organisations de femmes, des syndicats, des ONG, des journalistes, des Indiens paysans, et qui se réunit en parallèle au processus des négociations URNG-Gouvernement.

2. L'URNG a annoncé avoir repris ce document pour les négociations dans une déclaration du 25 octobre 1994.



Expo photo

Conjointement à la publication du livre *Amers Indiens en Amérique Latine* (Syros, textes de Maurice Lemoine) cf. *Nitassinan* n°37, le photographe Christophe Kuhn a produit une exposition d'une quarantaine de photos, dont la moitié figure dans le livre, au format 26 x 39 cm dans des cadres 40 x 50 cm. Cette exposition est disponible à la location. Les personnes en rapport avec des responsables de lieux d'exposition peuvent le contacter : Expo photo/ Christophe Kuhn c/o Nitassinan - CSIA, BP 317, 75229 Paris Cedex 05.

Pour la reconnaissance des Maya

Miguel Angel Sandoval, membre de la commission politique et diplomatique de l'URNG a demandé, le 2 novembre 1994, au congrès guatémaltèque de ratifier la convention 169 de l'OIT (document international de référence reconnaissant les droits des peuples indigènes). Le but de cette demande, émanant des secteurs civils, est de pousser le gouvernement à reconnaître officiellement le caractère spécifique des peuples maya du Guatemala. Le Congrès a rejeté cette demande, la jugeant inconstitutionnelle.

Négociation sur la question Maya du Guatemala

Après 4 mois de suspension, les négociations entre le gouvernement guatémaltèque et l'URNG avaient repris, le 21 octobre dernier, sur le thème de la reconnaissance des droits des peuples indigènes au Guatemala. Dans un premier temps, la Coordination des organisations du peuple maya (COPMAGUA), regroupant plus de 300 associations maya, avait accusé le processus d'être discriminatoire, car aucun représentant maya n'avait été invité à la table des négociations. Lors d'une marche de trois jours, organisée par les secteurs indigènes guatémaltèques et rassemblant plus de 5000 personnes, un porte-parole de la COPMAGUA avait déclaré : « Cette négociation traite de la question maya, mais on en discute pour nous, on discute de notre vie sans que nous soyons présents ». Après avoir présenté les revendications des peuples maya devant l'Assemblée des Secteurs civils et être arrivé à un consensus, la COPMAGUA a finalement ré-exprimé, le 5 novembre, sa confiance dans les accords. Bien que les discussions aient duré plusieurs semaines au Mexique, les délégations du gouvernement, de l'armée et de l'URNG se sont séparées le 9 novembre sans être parvenues à un accord sur le sujet délicat de l'identité et des droits des peuples maya, xinca et garifuna au Guatemala.

Vers une issue dans le conflit du Chiapas ?

À la veille du premier anniversaire de la révolte du Chiapas, un regain de tension a eu lieu dans cet État, à l'initiative des troupes zapatistes, contribuant à l'avènement de l'une des plus graves crises économiques de l'histoire du Mexique...

Le 19 décembre dernier, l'EZLN a annoncé la reprise de ses actions militaires. À la surprise générale, loin de la zone qu'ils contrôlent, les zapatistes ont occupés plusieurs villages et ont érigé des barrages sur des routes menant à San Cristobal et à Tuxtla Gutierrez. Ces actions ont démontré que les troupes zapatistes n'étaient pas, contrairement à ce que l'on croyait, confinées dans la jungle Lacandon par l'armée mexicaine.

L'évêque du Chiapas, Samuel Ruiz, craignant la reprise des affrontements, a entamé, dans la cathédrale de San Cristobal, une grève de la faim pour l'ouverture immédiate des négociations. Cette action a reçu le soutien de plusieurs centaines d'Indiens Tzeltals et Tzotzils.

Suite à cette offensive de l'EZLN, la bourse de Mexico a subi une baisse de 4,15%, contribuant à installer une panique dans les milieux financiers mexicains. Pour maintenir l'économie mexicaine, le gouvernement a été obligé de dévaluer sa monnaie, le peso. Craignant une nouvelle crise majeure, le président mexicain, Ernesto Zedillo, n'a pas tardé à reconnaître la CONAIE, commission nationale de médiation dirigée par Samuel Ruiz, comme instance médiatrice

entre les parties en conflit. Le gouvernement ayant accepté ces conditions préalables, l'EZLN a déclaré, dans un communiqué daté du 27 décembre, qu'elle acceptait, sous certaines conditions, l'ouverture d'un dialogue et a reconnu le ministre de l'Intérieur, Esteban Moctezuma, comme « représentant du pouvoir exécutif fédéral ». Dès la publication du communiqué zapatiste, le président Zedillo a donné l'ordre à l'armée mexicaine de se retirer de deux villages en lisière de la jungle Lacandon, fief de l'EZLN.

Le 29 décembre, Zedillo a annoncé le limogeage de son ministre des Finances et a proposé la création d'un nouveau plan économique pour sortir le Mexique de la crise. Le président mexicain a aussi proposé l'application de la réforme agraire dans le Chiapas et la distribution de 26 000 km² de terres aux paysans indiens de cet État.

Le dimanche 1^{er} janvier, journée anniversaire du premier soulèvement zapatiste au Chiapas, le sous-commandant Marcos a lu, devant des centaines de miliciens armés, une déclaration de l'EZLN réclamant une réforme de la loi électorale, la convocation d'une assemblée constituante et la reconnaissance



par le gouvernement du droit à l'autonomie pour les Indigènes du Mexique.

« Hasta la victoria ! »

Une trêve a été décrétée par les insurgés maya afin que le gouvernement mexicain puisse étudier leurs propositions, dans la perspective d'une reprise du dialogue. Une des principales revendications de l'EZLN est le départ du nouveau gouverneur du Chiapas, Eduardo Robledo, issu du PRI, dont l'élection frauduleuse avait été maintes fois condamnée par les organisations indigènes et les mouvements de gauche.

La balle est actuellement dans le camp du gouvernement mexicain pour que la paix règne à nouveau dans l'indomptable province du Chiapas.

Sylvain Duez-Alesandrini

Les Mapuche condamnés en appel

En 1992, les Mapuche (Chili) lancent un processus de récupération de terres qui leur appartenaient encore à la fin du XIX^e siècle, parfois ultérieurement.

Sont concernés les cinq peuples de culture mapuche : les Pehuenche (gens de la cordillère des Andes), les Lafquenche (gens de la côte), les Huilliche (gens du Sud), les Huenteche (gens de la plaine) et les Nagche (gens du bas). Pour s'opposer à cette « récupération », la Cour suprême de Temuco nomme le juge A. C. Gutierrez en juin 1992 et condamne cinq responsables du Conseil de toutes les terres à 541 jours de prison. Elle condamne également 144 Mapuche ayant participé à ces actions à une amende correspondant à six mois du salaire minimum.

Le 14 septembre 1994, la Cour d'appel de Temuco confirme en seconde instance les condamnations de juin 1992, sous prétexte

que les demandes de récupération de terre n'avaient pas suivi la voie administrative et que les terres avaient été occupées « illégalement ».

Les Mapuche déclarent que cette seconde résolution de la justice chilienne ne fait que refléter son caractère oppressif envers le peuple mapuche.

Ils craignent de nouvelles condamnations malgré la légitimité de leur combat : ils revendiquent simplement « le droit à la terre de leurs ancêtres et le droit à l'autodétermination de leur peuple ».

Chronologie

1811 : Indépendance du Chili. Les Mapuche restent souverains sur leurs territoires.

1813 : Réglementation des lieux de résidence mapuche (les territoires mapuche se situent désormais au sud du fleuve Bio-Bio).

1868-1879 : Guerre meurtrière entre l'État

chilien puis l'État argentin et les Mapuche. Cette guerre sera nommée par l'Histoire officielle « Pacification de l'Araucanie ».

1881 : Soulèvement des Mapuche à Malleco et repression sanglante de l'État chilien. Perte de la moitié du territoire (c'est-à-dire un demi-million d'hectares).

1972 : Sous le gouvernement d'unité populaire de Salvador Allende, restitution de 7286 hectares de terres usurpées.

1992 : Pour le cinquantième centenaire, les communautés mapuche exigent la restitution des terres et occupent les terres des grands propriétaires. La répression ne tarde pas : en juin 1992, 144 Mapuche sont arrêtés – dont 14 enfants – (cf *Nit.* n° 32/33) pour occupation illicite de terres.

1994 : La Cour d'appel de Temuco confirme la condamnation des 144 Mapuche.

Christine Rosengard

La spiritualité lakota n'est pas à vendre !

Afin de soutenir la « Déclaration de guerre contre les exploiters de la spiritualité lakota », déjà adoptée par l'American Indian Movement et la Conférence Lakota/Dakota/Nakota réunie à Kyle en mai 1993, le Congrès national des Indiens d'Amérique (NCAI), la plus ancienne organisation indienne, a adopté la résolution suivante lors de son congrès annuel.

Nous, membres du NCAI, appelons les bénédictions du Créateur sur nos travaux afin de préserver pour nos descendants les valeurs culturelles indiennes et de promouvoir le bien-être du peuple indien.

– Nous représentons les leaders traditionnels et spirituels reconnus, les Anciens traditionalistes du peuple lakota.

– Nous avons trop longtemps souffert de voir nos cérémonies lakota les plus précieuses désacralisées, tournées en dérision et insultées par des « wannabes » non-Indiens, des profiteurs, des shamans « new age » et leurs disciples.

– Notre précieuse Pipe sacrée a été profanée par la vente de pipes de catlinite¹ dans des boutiques « new age ».

– Des associations pseudo-religieuses font payer la participation à de soi-disant « sweat-lodge » et « quêtes de vision ». Des « danses du soleil » sacrilèges, destinées aux non-Indiens, sont conduites par des charlatans. C'est là une imitation obscène et abominable des rites sacrés de la Danse du soleil des Lakota.

– Des non-Indiens se sont organisés en « tribus », s'attribuant des noms indiens pour commercialiser plus aisément notre culture,

– Des individus et des groupes impliqués dans le mouvement « new age », des cultes « néo-païens », des « ateliers shamaniques » ont exploité les traditions spirituelles du peuple lakota, en imitant nos cérémonies et en les mêlant à des pratiques occultes non-indiennes, en un choquant pot-pourri pseudo-religieux.

– Ces pratiques absurdes et scandaleuses font obstacle à la lutte des Lakota traditionalistes pour obtenir de l'opinion publique une juste appréciation des légitimes aspirations politiques, juridiques et spirituelles du véritable peuple lakota.

– Cette exploitation exponentielle de nos traditions spirituelles lakota exige de nous une action immédiate afin de les défendre contre toute future profanation.

En foi de quoi, nous avons décidé les actions suivantes :

1. Nous déclarons la guerre à toute personne qui persiste à exploiter, insulter et dénaturer les traditions sacrées et les pratiques spirituelles de notre peuple Lakota, Dakota et Nakota.

2. Nous faisons appel à tous nos frères et sœurs Lakota, Dakota et Nakota des réserves et des communautés traditionnelles, aux États-Unis et au Canada, pour qu'ils s'opposent activement à l'inquiétant détournement et à la destruction systématique de nos traditions sacrées.

3. Nous incitons notre peuple à prendre contact avec les membres tribaux vivant dans les villes afin de rechercher des cas où nos traditions sacrées ont été insultées et à s'y opposer en utilisant tous les moyens appropriés : manifestations, boycotts, conférences de presse et interventions directes.

4. Nous adjurons tous les Lakota, Dakota et Nakota d'empêcher notre propre peuple de contribuer aux injures faites à nos cérémonies sacrées et nos pratiques spirituelles par des profanes. Nous savons tous que, parmi notre propre peuple, certains individus prostituent notre spiritualité pour leur profit personnel, sans égard pour le bien-être spirituel du peuple.

5. Nous ne tolérerons dans nos communautés aucun « shaman d'homme blanc » qui autoriserait l'appropriation de nos voies cérémonielles par des non-Indiens. Ces « plastic medicine men » (charlatans) sont les ennemis des Lakota, Dakota et Nakota.

6. Nous exhortons le peuple traditionnel, les leaders et les conseils tribaux de toutes les autres nations indiennes, ainsi que toutes les organisations indiennes nationales à se joindre à nous pour exiger que soit mis fin immédiatement à cette exploitation effrénée de nos traditions sacrées respectives. Les pratiques spirituelles des Lakota, Dakota et Nakota ne sont pas les seules à être systématiquement violées par les non-Indiens.

7. Nous incitons tous nos frères et sœurs indiens à agir avec autorité pour mettre fin à la destruction de nos traditions sacrées, en gardant à l'esprit que notre principal devoir, en tant qu'Indiens, est de préserver la pureté de nos précieuses traditions pour nos générations futures, afin que nos enfants et les enfants de nos enfants puissent vivre et prospérer de la manière sacrée conçue par le Créateur pour chacun de nos peuples.

Fait à Reno/Sparks, Nevada,

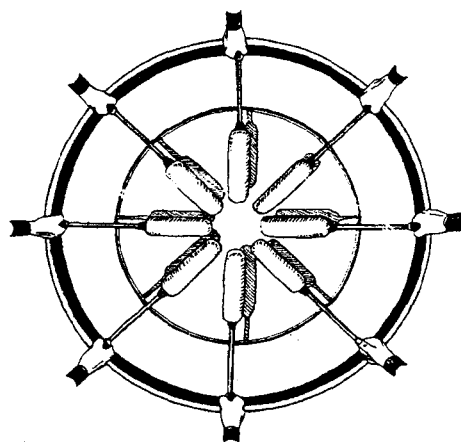
le 3 décembre 1993

Signé : Gaiashkibos, Chippewa

Président du NCAI

Traduction : Monique Hameau

1. Pierre rouge que l'on trouve à la carrière de Pipestone, au Minnesota. Appelée ainsi en l'honneur de l'explorateur George Catlin.



Manifestation à Bear Butte

Bear Butte est un haut lieu de la spiritualité des Cheyennes et des Lakota. Cette montagne est, depuis quelques années, le lieu de cérémonies « new-age » qui parodient grossièrement les religions indiennes. Deux cents Sioux-Lakota ont protesté en juin 1994 contre l'autorisation accordée aux new-agers par la direction du parc (la plus grande partie de la montagne est un parc de l'État du Sud-Dakota). Les Indiens eux-mêmes doivent solliciter une autorisation d'accès et payer un droit d'entrée.

Face à face tendu au Québec

Lors des élections de septembre 1994, les nationalistes québécois ont remporté la majorité des sièges à l'Assemblée provinciale du Québec, et ont constitué un gouvernement dominé par le Parti québécois (PQ)¹. Ce dernier va organiser un référendum sur l'indépendance de la province en 1995. Alors qu'en 1980, la majorité des votants s'était prononcée contre la souveraineté, les conditions actuelles semblent plus favorables au PQ.

D'une part, la province du Québec n'a toujours pas ratifié la nouvelle Constitution canadienne de 1982 (Canada Act). Les négociations sont dans l'impasse depuis l'échec du référendum fédéral de 1992 qui proposait d'inclure dans cette nouvelle constitution la reconnaissance de la communauté française-québécoise comme « société distincte » et le « droit inhérent des communautés indiennes à l'autonomie gouvernementale ». D'autre part, le patronat francophone estime pouvoir tirer avantage du traité de libre échange nord-américain signé en 1992 entre les États-Unis, le Mexique et le Canada, car il place les provinces sur un pied d'égalité en matière de

droits de douane. Enfin, la base électorale anglophone se réduit puisque l'intransigeance linguistique des différents gouvernements québécois a provoqué le départ de 200.000 anglophones, en majorité de jeunes diplômés, entre 1975 et 1991.

Négociations avec les Autochtones

Le PQ souhaite créer un Québec indépendant dans les frontières administratives actuelles, alors que l'immense majorité des Français-québécois et des Acadiens du Québec se concentre autour de l'axe du fleuve Saint-Laurent. Or, les deux tiers de la surface du Québec, c'est-à-dire le Nord et le Centre, sont surtout peuplés d'Autochtones et n'ont été rattachés administrativement au Québec qu'en 1912, sans avoir connu la domination française². Pour tenter de se concilier les populations de ces régions et pour améliorer son image de marque au niveau international, le gouvernement québécois négocie avec le Comité constitutionnel du Nunavik un accord sur l'autonomie du Grand Nord inuk. Il tente aussi d'étendre l'accord sur l'exploitation hydro-électrique de la Baie James signé en 1975³ avec l'Association des Inuit du Nord-Québec et avec le Grand Conseil des Cri⁴ et cherche à parvenir à un accord de même

type avec le Conseil Attikamek-Montagnais. Ces accords battent en brèche la loi de 1912 qui place les Indiens sous tutelle fédérale.

Le gouvernement fédéral encourage cette évolution puisqu'il souhaite la dévolution progressive des affaires indiennes aux provinces dans le cadre d'accords d'autonomie régionale. Pour le PQ, cela signifie qu'une fois obtenue l'indépendance du Québec, la loi fédérale sur les Indiens entrera automatiquement dans l'ordre juridique interne du nouvel État. Les Mohawk du Québec, la première communauté en nombre de la province, considèrent pour leur part que cette loi coloniale deviendrait caduque, et qu'ils devraient bénéficier d'un processus d'autodétermination au même titre que les Français-québécois, en tant que nation, colonisée elle aussi par le Canada anglophone. Ainsi, l'indépendance du Québec devrait entraîner pour les Mohawk l'autodissolution des institutions coloniales (les conseils de bande notamment) et la redéfinition des frontières des « réserves » où ils ont été confinés, et non l'application d'une nouvelle tutelle paternaliste et assimilatrice.

1. Parti au pouvoir au Québec de 1976 à 1985.

2. Par contre, le Labrador, revendiqué par le PQ, était sous juridiction française en 1763.

3. Voir les développements récents dans la brève Baie James, p. 32

4. Le Grand Conseil des Cri, organisation à statut consultatif à l'ONU, a dénoncé cet accord en 1990 avec le mouvement coopératiste inuk (Inuit Tungavivat Nunamini) en raison de la pollution des rivières par le mercure, des retards dans les paiements, de la bureaucratisation et des massacres de troupeaux de caribous.

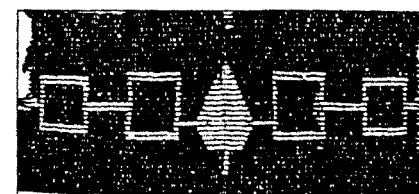
Kenneth Deer, un Mohawk à Paris

C'est dans ce contexte que *Nitassinan-CSIA* a jugé opportun d'inviter Kenneth Deer, rédacteur en chef du journal mohawk *The Eastern Door*, traditionaliste renommé de Kahnawake et représentant de la nation Mohawk à l'ONU, à l'occasion de sa journée annuelle de solidarité à Paris. De plus, *Nitassinan* a pris l'initiative d'organiser pour son invité la première rencontre depuis le XVIII^e siècle entre un représentant mohawk et les autorités françaises, qui jouent un rôle géopolitique non négligeable dans la région nord est de l'Amérique. Kenneth Deer a donc eu, fin octobre 1994, des entretiens fructueux avec le Quai d'Orsay (Ministère des Affaires Étrangères), puis avec un représentant du groupe d'Amitiés

France-Québec de l'Assemblée Nationale, M. Yves Deniaud, député RPR de l'Orne. Il a, en outre, rencontré à Strasbourg des représentants de l'intergroupe sur les droits des peuples indigènes du Parlement Européen.

Nous publions ici les extraits les plus importants de son intervention à la Journée internationale de solidarité avec les nations amérindiennes, le 22 octobre 1994, à Paris.

« Les Mohawk occupent la partie nord-est du continent américain depuis des temps immémoriaux. Autrefois, il était dangereux de se promener dans les bois¹. Le Créateur nous a envoyé un messenger qui a enseigné aux Mohawk la voie de la paix... Il nous a rappelés à la raison et a découragé l'emploi



des armes... Dans cette philosophie, il a créé une Constitution, la "Grande Loi de la Paix", qui contient toutes les fonctions d'une constitution moderne. Elle définit un système politique, les responsabilités sociales, le cycle spirituel, les règles pour les hommes et pour les femmes. Cette constitution a été adoptée par cinq nations (Séneca, Onondaga, Mohawk, Cayuga et Oneida)² qui se sont regroupées dans la confédération Haudenosaunee (iroquoise). À aucun



© Sylvain Duz-Alexandri

moment, nous n'avons perdu notre droit à l'autodétermination...

Souverainetés

Actuellement, nous examinons la possibilité d'avoir des relations avec un Québec séparé... Nous n'avons pas à dire si le Québec doit se séparer ou non du Canada, c'est un conflit entre deux frères européens qui ne nous concerne pas. Ce qui nous inquiète, c'est qu'ils ont un différend sur des terres qui ne sont pas les leurs. Or, il n'y a aucun traité de cession des terres mohawk... Au moment où le Québec proclame son droit à l'autodétermination, il nie celui des Mohawk, qui lui est antérieur. D'où vient ce droit pour le Québec ?

Lorsque les Européens sont arrivés en Amérique, ils n'avaient rien d'autre que leurs vêtements et le navire qui les avaient transportés. Ils n'ont apporté aucune terre, en dehors de la crasse sous leurs ongles... Aujourd'hui, le peuple mohawk ne nie pas au Québec le droit de régler ses propres affaires, le problème est de savoir pourquoi nous n'avons pas le même droit. Si le Québec se sépare après le référendum, il y a plusieurs scénarios possibles. Nous craignons qu'un gouvernement séparatiste n'utilise la force armée contre les Mohawk. Le PQ a déclaré qu'il voulait négocier avec les peuples autochtones en leur disant qu'ils vivraient mieux dans un Québec séparé mais dont l'intégrité territoriale ne pourrait en aucun cas être remise

en cause... On voit se répéter la même attitude coloniale dans un État moderne : diviser pour mieux régner. Le Québec a été fondé sur les dons de terres à des seigneurs par le roi de France. Ensuite, la Couronne britannique a revendiqué ces terres.

Un racisme en expansion

Nous sommes aussi préoccupés par la montée du racisme contre les Indiens depuis la crise d'Oka de 1990. Même si le ministre des Affaires Autochtones du Québec emploie de jolies phrases, on ressent une forte hostilité contre les Indiens chez les militants de base de son parti. La presse francophone donne une image très négative des peuples autochtones. Selon un sondage réalisé au début de l'année 1994, 54 % des Québécois interrogés pensent que les Indiens ont une vie plus confortable qu'eux, ce qui est complètement erroné. Les Indiens ont le niveau de vie le plus bas de toutes les ethnies du Québec.

Ce sondage a provoqué un certain embarras, alors la presse a changé de discours mais le mal était déjà fait. Beaucoup de Québécois croient que les Indiens sont favorisés, qu'ils bénéficient de trop nombreux services, que leurs revendications territoriales sont exagérées. Voilà le type d'attitude que nous avons à combattre au Québec. Si le citoyen québécois pense cela, alors ce sera très dur pour les Indiens d'évoluer dans un Québec séparé...

Dans cette situation, si le Québec ne reconnaît pas le droit des Mohawk à l'autodétermination, alors leurs relations seront conflictuelles... Allons-nous être encore entourés par les forces armées et subir à nouveau un blocus alimentaire ? Les Mohawk ne se rendront pas. Nous ne sommes pas contre le fait que le Québec se sépare du Canada, mais nous voulons aussi affirmer notre droit à l'autodétermination.

Traduction : Catherine Leterrier

Présentation : Fabrice Mignot

1. En raison des guerres que se livraient entre elles les tribus indiennes.
2. Cette confédération daterait de 1539. En 1715, la nation réfugiée tuscawora a été accueillie en son sein. La Constitution et la Confédération iroquoises sont toujours en vigueur, mais leur application est entravée par les différentes frontières internationales et étatiques qui séparent les communautés iroquoises.

Rébellion au Labrador

Les 500 Innu de Davis Inlet, sédentarisés de force en 1967 par le gouvernement canadien en ce lieu inhospitalier, n'en peuvent plus du chômage, de l'alcoolisme et des suicides d'adolescents. Depuis un an, ils interdisent à la justice "blanche" de pénétrer dans leur village, estimant qu'elle est inapte à régler leurs problèmes. Devant leur détermination, la police a renoncé à intervenir. Les Innu revendiquent aujourd'hui leur souveraineté.

Prisonniers du «rêve américain»

Depuis des décennies les États-Unis crient haut et fort leur attachement au respect des droits de l'Homme et de la démocratie. Ils se vantent d'être un État de droit, un exemple pour l'humanité tout entière. Ils condamnent les pays où les droits de l'Homme sont bafoués, n'hésitant pas à exercer des pressions diplomatiques, économiques, voire militaires sur certains pays. Mais la façade est mince et, sous couvert de «démocratie», le gouvernement des États-Unis utilise son système judiciaire comme un instrument répressif afin de neutraliser, en les criminalisant, tous ceux qui luttent contre les inégalités dans la société américaine.

Les minorités ethniques sont souvent les plus touchées et ce sont leurs ressortissants qui finissent dans d'inhumains pénitenciers fédéraux.

Le sort réservé à Leonard Peltier, Amérindien anishinabe-lakota est devenu un symbole international de l'injustice et de la violation des droits de l'Homme aux États-Unis. Bien qu'emprisonné depuis deux décennies, Peltier continue son combat en faveur des peuples indigènes d'Amérique et pour un monde plus juste. Il s'inspire de l'esprit de résistance du grand chef lakota Crazy Horse, assassiné au XIX^e siècle lors de son arrestation. L'affaire Peltier a servi à révéler les agissements du FBI et l'existence de plusieurs prisonniers politiques amérindiens, dont Eddie Hatcher, Norma Jean Croy, Scott Seelye... Elle a aussi contribué à dénoncer les conditions inhumaines de détention et la torture pratiquées dans certaines prisons aux USA, en particulier au pénitencier de Marion.

Parallèlement aux cas de prisonniers politiques, l'équipe de *Nitassinan* a voulu également présenter les témoignages émouvants de prisonniers indiens de droit commun, décrivant les discriminations que les détenus indigènes subissent quotidiennement dans les pénitenciers américains.



Prisonniers indiens en Arizona

Les Amérindiens sont trois fois plus nombreux que les Afro-américains et dix fois plus nombreux que les Blancs à faire l'objet d'arrestations. Pour un même crime, ils sont condamnés à de plus lourdes peines et le délai pour l'obtention d'une libération conditionnelle est plus long que pour un Afro-américain ou un Blanc.

Dans toutes les prisons américaines, les services de santé sont inadaptés et les soins insuffisants. Cette situation affecte particulièrement les prisonniers indigènes qui sont souvent exposés à de multiples maladies liées à l'extrême pauvreté sévissant sur les réserves.

De plus, les prisonniers amérindiens souffrent davantage que les autres des privations culturelles et de l'acculturation. La plupart des pénitenciers américains ne se soumet pas à la loi sur la Liberté de Religion des Indigènes Américains, adoptée en 1978, et refuse aux prisonniers indiens le bénéfice d'un soutien spirituel, bafouant ainsi leurs droits religieux et leurs droits constitutionnels. Très peu d'établissements autorisent la visite de leaders spirituels amérindiens, la

tenu d'importantes cérémonies comme la *sweatlodge*, la possession d'objets sacrés (sacs-médecines, calumets, plumes d'aigles, sauge...).

Le système pénitentiaire des États-Unis est le reflet du racisme qui sévit dans la société américaine. Pour ces raisons, *Nitassinan* a décidé de donner la parole, dans ce dossier, aux prisonniers amérindiens des quatre directions qui luttent pour leur dignité.

Comme l'a si bien dit Janet Mc Loud, femme de la Nation Tulalip et membre éminente du Cercle des Anciens : « Nuire à une seule personne, c'est nuire à tous. Si quelqu'un souffre, nous souffrons tous. Nous ne sommes pas plus libres que tous ceux qui sont enfermés en prison. Le fait que Leonard Peltier soit en prison diminue ma propre liberté... Nous sommes tous interconnectés, que nous en soyons conscients ou non. Par conséquent, celui qui blesse une personne fait du mal à tous. »

Dossier préparé et coordonné par
Sylvain Duez-Alesandrini



Free Peltier !

Leonard Peltier, Anishinabe-Lakota, un des leaders de l'American Indian Movement, entre dans sa XIX^e année d'incarcération, pour un crime qu'il n'a pas commis. Il est la victime directe d'une affaire montée de toutes pièces par le FBI, en collusion avec des fonctionnaires du gouvernement américain, en raison de son action politique et sociale pour le respect des peuples indigènes. L'affaire Peltier est devenue un symbole pour tous ceux qui luttent contre les injustices affectant les minorités ethniques en Amérique du Nord. Leonard Peltier est internationalement reconnu comme l'un des plus anciens prisonniers politiques au monde et son cas a été comparé à celui de Nelson Mandela. Dans le monde entier, on attend impatiemment sa libération, au nom des droits de l'Homme, au nom de la justice...

Donnons la parole à celui qui incarne aujourd'hui l'esprit de la résistance des Indiens d'Amérique, l'esprit de Crazy Horse.

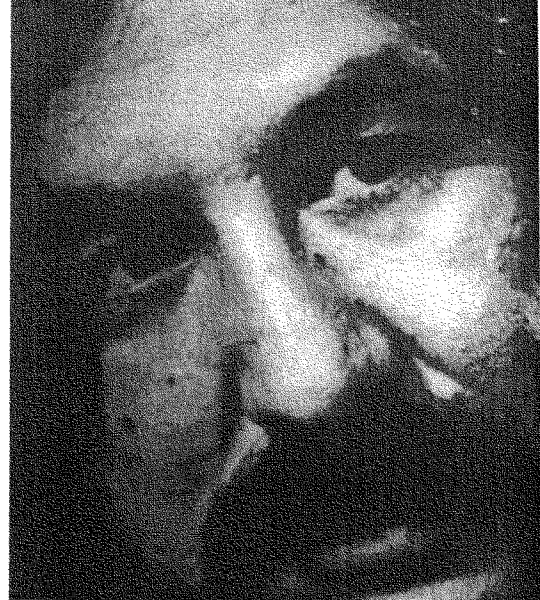
« J'ai déjà passé plus de 18 ans en prison. Je purge actuellement deux peines consécutives de prison à vie pour deux crimes que je n'ai pas commis.

Le 26 juin 1975, deux agents du FBI pénétraient sur la propriété d'un couple d'Anciens, Calvin et Rosalin Jumping Bull, près d'Oglala. Des coups de feu furent tirés. En quelques minutes, cette propriété fut entourée par plus de 150 agents du FBI, de la police du BIA¹, de la police fédérale, et de la police locale.

L'American Indian Movement, dont je suis membre, avait établi un camp spirituel sur la propriété des Jumping Bull. Soudain, nous avons été brutalement attaqués. Je me souviens des cris des enfants, hurlant de terreur, des femmes courant en tous sens, s'efforçant de les mettre à l'abri. Nous avons pris nos armes et nous avons tenté désespérément de nous défendre, nous et nos familles. Durant ce combat, notre ami Joseph Stuntz fut abattu par un tireur embusqué. Cependant nous avons réussi à nous échapper. Les deux agents, qui avaient pénétré sur la réserve de manière illégale, perdirent la vie ce même jour. L'homme qui en revendique aujourd'hui la responsabilité dit qu'il n'a tiré que pour se défendre. Quatre

hommes ont été inculpés pour la mort des agents mais aucune enquête n'a été ouverte à propos de la mort de Joe Stuntz. Seulement trois d'entre nous ont été présentés devant des tribunaux. Mes co-inculpés ont été déclarés non coupables pour cause de légitime défense. Mon procès a eu lieu devant une autre Cour, dans le Nord-Dakota, un État hostile aux minorités, devant un juge notoirement connu pour ses sentiments anti-indiens. Au cours de mon procès, le FBI et les procureurs du gouvernement ont dissimulé des preuves, menacé des témoins, fabriqué de fausses pièces à conviction, et se sont parjurés. C'est comme cela que je fus reconnu coupable d'avoir tué les deux agents.

Aujourd'hui, après de nombreux recours légaux, nous pouvons prouver que le FBI et le gouvernement ont menti sur toute la ligne. Lynn Crooks, le procureur de la République chargé de mon cas, a déclaré qu'il ne savait pas qui avait tué les agents et ne pouvait prouver ma présence à moins de 300 mètres du lieu de la fusillade. Ils ont admis que les preuves utilisées contre moi étaient fabriquées et que des personnes avaient été contraintes de donner de faux témoignages. Gerald Heaney, ancien juge de la 8^e Cour d'appel, a écrit au président des États-Unis pour lui demander de commuer ma peine. Nombre de personnes à travers le monde m'ont surnommé le « Nelson Mandela américain » et Amnesty International m'a reconnu en tant que prisonnier politique. Cinquante cinq membres du Congrès américain, des membres du parlement canadien, l'archevêque Desmond Tutu, le révérend Jesse Jackson et des millions de personnes ont demandé qu'un nouveau procès me soit accordé. —————>



Chronologie

1868 - Signature du traité de Fort Laramie, garantissant la souveraineté des Sioux sur leurs terres.

1890 - Massacre de Wounded Knee marquant la fin des « guerres indiennes ».

1968 - Création de l'American Indian Movement (AIM) à Minneapolis.

1970 - Leonard Peltier rejoint les membres de l'AIM occupant Fort Lawton.

1972 - Peltier est l'un des organisateurs du *Trail of broken treaties*, la piste des traités violés, et participe à l'occupation du Bureau des Affaires Indiennes à Washington. Richard « Dick » Wilson est élu président du Conseil tribal de Pine Ridge. Il met en place une force paramilitaire, les *Goon's*, financés et équipés par le FBI pour contrer et intimider les traditionalistes lakota et les supporters de l'AIM. En novembre, Leonard est agressé dans un restaurant de Milwaukee et violemment battu par deux policiers qui n'étaient pas en service.

1973 - Le 27 février, des membres de l'AIM, des traditionalistes et leurs supporters occupent le village de Wounded Knee, dans l'espoir de faire connaître au monde entier leur situation désespérée. L'occupation de Wounded Knee prend fin le 9 mai, aucune revendication n'est satisfaite, plus de 400 personnes sont arrêtées.

1973 à 1975 - 60 membres et supporters de l'AIM sont assassinés, un climat de terreur s'installe sur Pine Ridge.

1975 - Au printemps, des Anciens traditionalistes du village d'Oglala demandent de l'aide au groupe Nord-Ouest de l'AIM, dont Leonard Peltier est l'un des leaders. Un camp de l'AIM est établi sur les terres de la famille Jumping Bull.



Daniel Canton



Le 25 juin, Dick Wilson négocie le transfert de 76 200 acres du territoire de la réserve au gouvernement fédéral dans le but d'y exploiter des dépôts d'uranium. Ce même jour, un grand nombre de forces de police se masse dans la région. Le lendemain, deux agents du FBI, Jack Coler et Ronald Williams, pénètrent en voiture sur la propriété des Jumping Bull sous prétexte d'arrêter un jeune amérindien, Jimmy Eagle, pour le vol d'une paire de bottes de cow-boy. Une fusillade éclate, laissant pour mort les deux agents du FBI et un membre de l'AIM, Joe Stuntz Killwright. Quelques jours plus tard, un mandat d'arrêt fédéral est lancé contre quatre membres de l'AIM - Jimmy Eagle, Dino Butler, Bob Robideau et Leonard Peltier pour le meurtre des deux agents. En septembre, Dino Butler et Bob Robideau sont interpellés. Peltier, craignant pour sa vie, se réfugie au Canada où il demandera l'asile politique.

1976 - Leonard Peltier est arrêté en Alberta (Canada) sur le territoire de la nation Cree. Aux États-Unis, Anna Mae Aquash, militante de l'AIM depuis de nombreuses années et l'une des proches de Peltier, est retrouvée assassinée, le 24 février. Le procès de Dino Butler et de Bob Robideau commence le 7 juin à Cedar Rapids, Iowa. Ils sont acquittés le 16 juillet par un jury entièrement composé de Blancs qui reconnaît qu'ils ont agi en état de légitime défense. Le 16 décembre, Peltier est extradé du Canada vers les États-Unis, sur la base de témoignages signés sous la contrainte par Myrtle Poor Bear.

De Juillet 1975 à avril 1977 - Le FBI réorganise tout sa stratégie judiciaire et fabrique de nouvelles preuves, en falsifiant notamment des rapports balistiques afin de prouver la soi-disant culpabilité de Peltier.

1977 - Le procès de Leonard Peltier débute à Fargo, Nord-Dakota. Lors du procès, on interdit aux avocats de Peltier de présenter certains témoins et plusieurs preuves. Leonard Peltier est condamné à deux peines de prison à vie consécutives le 2 juin par le juge Paul Benson. Il est envoyé dans un pénitencier fédéral.

1978 - Le juge Benson refuse la réouverture du procès et la 8^e Cour d'Appel des USA confirme la sentence, le 14 septembre.

1979 - Malgré un appel déposé devant la Cour Suprême, celle-ci refuse d'examiner le cas, sans donner d'explication.

→ Dans un pays qui est supposé nous garantir certains droits inaliénables, nombreux sont ceux qui parmi nous ont déjà fait l'expérience du contraire. C'est pourquoi nous devons maintenir notre unité. Quand une personne est réduite au silence, c'est aux autres de crier. La justice doit s'appliquer à tous, et être vraiment équitable.

Mon avenir est maintenant entre les mains du président des États-Unis. Je prie pour que mes amis et ceux qui me soutiennent jouent leur rôle en écrivant, en téléphonant, en envoyant des fax, lui demandant la grâce présidentielle. Beaucoup de travail a déjà été fait, et j'espère être libéré pour continuer à apporter mon aide à ceux qui souffrent. Mes petits-enfants méritent un monde dans lequel ils pourront être fiers de ce qu'ils sont. Ceci est un droit pour chaque enfant, et chaque adulte devrait œuvrer à le lui

garantir. Je vous demande de prier pour la justice, pour tous ceux qui ont tant sacrifié pour m'aider, pour que nos enfants et nos petits-enfants connaissent la compassion, la sympathie et le respect de tout être vivant. Priez enfin pour que la vérité soit connue, priez pour la liberté et pour qu'elle me soit rendue.

Ce combat a été long et rude, il y a ici des gens qui luttent depuis le début et n'ont jamais perdu espoir. Je vous aime, et vous remercie tous pour cela, vous grâce à qui mon espoir est demeuré vivant. Il est primordial que les gens connaissent la vérité et qu'ensemble nous luttons pour un avenir meilleur. Je vous demande de vous joindre à ce combat et de ne pas abandonner avant que nous ayons gagné.

Dans l'esprit de Crazy Horse... »

1. Bureau des Affaires Indiennes

Eyapaha, traduction Monique Hameau.

Dans l'esprit de Crazy Horse

Le 26 juin dernier, trois mille personnes ont manifesté à Washington leur soutien à Leonard Peltier. Devant la Maison Blanche, plusieurs personnalités ont pris la parole, pour réclamer justice et des membres de l'AIM ont dédié des chants traditionnels à Peltier. Après une prière solennelle dite en langue lakota par Dave Chief, Ancien traditionaliste de la réserve de Cheyenne River, le chef spirituel lakota Joe Chasing Horse a présenté à la foule ce témoignage.

« **E**n ce jour, je veux d'abord remercier le Grand Esprit, Tunkashila Wankan Tanka, comme nous l'appelons dans notre langue traditionnelle. Je veux remercier notre Ancien ici présent, David Chief, qui a fait un très long voyage pour nous dire cette prière de vie, de sagesse, dans la langue de mes ancêtres qui m'ont enseigné tant de choses.



Movement parce que des injustices s'y déroulaient. L'AIM représentait une lumière, un réveil, un renouveau de nos cérémonies sacrées. Et l'Ancien qui est ici se trouvait parmi ceux qui, nombreux, ont invité l'AIM sur le territoire lakota. C'est à ce moment que Leonard Peltier est venu pour défendre la nation lakota. Le procès qui lui a été intenté est une violation permanente du traité de 1851 signé entre la Grande Nation Sioux et le gouvernement des États-Unis.

À cette époque, les Indiens qui parlaient de la souveraineté reconnue par les traités étaient considérés comme des activistes ou des subversifs et traités en conséquence. Le mouvement spirituel commença à se répandre à travers ce pays à cause de la scandaleuse interdiction de nos cérémonies par le gouvernement. L'une des cérémonies les plus sacrées du peuple lakota est la danse du soleil. C'est l'un des sept rites sacrés qui furent apportés à notre peuple il y a des milliers d'années par celle que nous nommons « la jeune fille bison blanc ». Cette cérémonie fut interdite jusqu'en 1968 par le gouvernement. Nous ne pouvions pas la pratiquer ouvertement et ceux qui étaient surpris étaient inculpés de ce qui était qualifié de « délit indien ».

Au début des années 1970, le peuple lakota a invité sur son territoire l'American Indian





→ Dans les internats de l'époque, on interdisait aux Indiens de parler leur langue. Les enfants étaient punis s'ils le faisaient, punis de suivre leurs voies traditionnelles.

Ainsi l'AIM et de nombreuses nations indiennes ont mené, en 1973, un combat pour la reconnaissance des droits de l'Homme et des traités. Jusqu'à ce jour, les nations indiennes ont souffert d'irréparables dommages causés par les injustices dont ils ont été victimes.

Le Mouvement a ramené l'esprit de Crazy Horse qui était un guerrier et un leader spirituel de la nation lakota. Il est mort très jeune, assassiné à cause de son combat et de ses croyances spirituelles. Encore aujourd'hui, son esprit vit en chacun de nous : ceux qui défendront la Terre-Mère, ceux qui combattront pour nos droits et pour protéger nos générations futures.

Leonard Peltier, mon frère

Je connais Leonard Peltier depuis des années et on m'a refusé plusieurs fois l'accès au pénitencier fédéral où il est incarcéré. On m'a interdit de prier avec mon frère, bien que je sois un leader traditionnel reconnu par mon peuple. Pendant dix ans, on m'a refusé ce droit. Il a fallu attendre l'année dernière qu'un nouveau directeur soit nommé à la prison de Leavenworth pour que j'obtienne l'autorisation de prier avec Leonard, à deux reprises. J'ai fait une *sweatlodge* avec lui. Il a rempli la pipe sacrée avec laquelle vous m'avez vu tout à l'heure et il l'offre à nos leaders spirituels. Mais depuis, on continue de refuser que j'apporte mon soutien aux prisonniers. La violation de nos droits religieux, de notre liberté spirituelle, se perpétue.

Liberté de religion

Le peuple lakota s'est vu refuser l'accès aux sites cérémoniels où mes ancêtres célé-

braient leurs rites depuis des années. Le gouvernement des États-Unis ne veut pas rendre à notre peuple ses montagnes sacrées, les Black Hills. C'est l'un des plus longs procès de ce pays. Il dure depuis 113 ans. Nous avons épuisé tous les retours légaux de ce soi-disant système judiciaire pour récupérer ces montagnes. Le gouvernement des USA offre plus de 400 millions de dollar pour que nous vendions les Black Hills. Au mois de mai dernier, les Lakota ont rejeté cette offre et s'efforcent d'obtenir la rétrocession de ces territoires. J'ai eu un long débat avec les sénateurs du Sud-Dakota qui refusent de discuter avec nous de cette affaire devant le Congrès. En nous refusant cette audition à Washington, les sénateurs se comportent de manière injuste. Malgré nos efforts, on ne peut discuter avec eux de gouvernement à gouvernement. Nous espérons qu'un jour viendra où une ambassade pour tous les peuples indiens de ce pays sera établie ici à Washington, que nos traités seront enfin honorés, et que Leonard Peltier sera libéré.

De nombreuses nations indiennes des États-Unis sont maintenant aux côtés de Leonard, un grand nombre de personnalités de ce pays commencent à prendre conscience de l'injustice qui se perpétue aujourd'hui à l'encontre de nos peuples, et d'autres nations nous soutiennent à travers le monde.

Aussi, nous pensons que le cas de Leonard Peltier est l'un des plus importants pour nous, parce qu'il est une scandaleuse violation du traité de Fort Laramie de 1851. Ce traité nous confère un titre sur les terres où ces événements ont eu lieu. Nous continuons notre combat pour libérer Leonard Peltier car cette affaire ouvre la voie à la prise en considération des problèmes actuels des Indigènes américains. »

Eyapaha, traduction : Monique Hameau

Chronologie

1981 - Grâce à la loi sur la liberté d'information, un document du FBI de 12 000 pages sur l'affaire Peltier est transmis à ses avocats, apportant la preuve de nombreuses irrégularités et de la falsification d'un rapport balistique.

1986 - Le 11 septembre, bien que de nouveaux éléments accablant le FBI soient présentés (malversation, parjure, mise à l'écart de preuves...), la 8^e Cour d'appel confirme la sentence de 1977.

1990 - Le 3 décembre, les avocats de Leonard Peltier déposent une assignation en *Habeas Corpus*.

1991 - Le juge Benson rejette l'action en *Habeas Corpus* (3 décembre). Les 400 délégués des trois Amériques, réunis pour la seconde Rencontre continentale à Xelaju au Guatemala, inscrivent la libération de Leonard Peltier comme l'un des principaux objectifs de la campagne « 500 ans de résistance indienne, noire et populaire ».

1992 - Les avocats de Peltier, utilisant la dernière chance d'obtenir la révision du procès, représentent l'affaire devant la 8^e Cour d'appel des USA. Lors de l'audition du 9 novembre à Saint-Paul, Minnesota, de nombreux documents sont présentés par la défense, obligeant le procureur de la République Lynn Crooks à admettre que le gouvernement américain ne sait pas qui, en particulier, a tué ses agents.

1993 - Malgré cela, le juge Daniel Friedman refuse, le 7 juillet, au nom de la 8^e Cour d'appel, d'accorder un nouveau procès à Peltier. Cette décision marque la fin de tout espoir sur le plan juridique. Le 14 décembre, le Bureau des libérations conditionnelles refuse à Peltier une libération sur parole et décide de ne pas réexaminer le cas avant 2 008 !

1994 - La Marche pour la Justice en faveur de Peltier organisée par Dennis Banks commence début février à Alcatraz, Californie. Le 7 mars, le ministre canadien de la Justice autorise, l'ouverture d'une enquête sur la procédure d'extradition de 1976. Le 26 juin, plusieurs milliers de personnes manifestent devant la Maison Blanche, demandant la grâce présidentielle pour Leonard. La Marche pour la Justice arrive à Washington le 15 juillet après avoir couvert plus 5 500 km.

Aujourd'hui - Le président Clinton n'a toujours pas répondu à la demande de grâce présidentielle. Peltier a un besoin urgent de votre soutien, maintenant !

Sylvain Duez-Alesandrini



Alliance européenne pour Leonard Peltier

Barney Bush, poète et écrivain shawnee, attirait notre attention sur le fait que « les États-Unis n'ont pas coupé le cordon ombilical avec l'Europe ». Autrement dit, bon nombre de politiciens américains ne sont pas indifférents à l'image que les Européens perçoivent de leur pays. Les comités de soutien européens à Leonard Peltier (LPSG) ont décidé de se regrouper au sein de l'Alliance européenne pour Leonard Peltier (EALP), afin de coordonner les actions de pression politique émanant des différents pays du « vieux continent ».

La première rencontre européenne des Comités de soutien à Peltier s'est déroulée à Vienne en Autriche, du 18 au 20 novembre, à l'initiative du LPSG-Autriche, de l'association allemande *Gesellschaft für bedrohte Völker* (Société pour les peuples menacés), de Nitassinan-CSIA/LPSG-France, en présence de Bobby Castillo, membre de la nation apache et porte-parole international du Leonard Peltier Defense Committee (LPDC-USA). Des représentants venus d'Autriche, d'Allemagne, de France, de Suisse et des États-Unis ont défini des axes d'action et de coordination pour faire face à la campagne de désinformation lancée par le FBI dans de nombreux médias aux États-Unis et pour organiser des stratégies communes de pression en direction du gouvernement américain et de ses représentations en Europe.

Le 10 décembre 1994, Journée des Droits de l'Homme et premier jour de la Décennie internationale des peuples indigènes décrétée par l'ONU, l'Alliance a organisé une journée européenne de solidarité avec Leonard Peltier. Des délégations se sont rendues dans les ambassades et consulats américains de leurs pays respectifs et ont remis une résolution commune demandant la grâce présidentielle. Des actions ont été menées dans les représentations diplomatiques canadiennes pour qu'une commission indépendante participe au réexamen du dossier d'extradition.

Projets d'action

L'EALP s'est engagée à soutenir plusieurs projets :

- envoi d'une délégation de représentants amérindiens du LPDC en Afrique du Sud pour rencontrer le président Nelson Mandela ;
- organisation d'une journée internationale de solidarité avec Leonard Peltier qui

devrait se dérouler à Genève le 27 juillet 1995 dans le cadre du Groupe de travail sur les peuples indigènes à l'ONU ;

– organisation, dans le cadre de la décennie, d'une course à pied à travers l'Europe, regroupant coureurs amérindiens du Nord et du Sud et leurs supporters européens, pour Leonard Peltier et les revendications des peuples indigènes. Cette course devrait commencer à Paris, Place des Droits de l'Homme, en mai 1996, puis traverser les villes suivantes : Lille, Bruxelles (Parlement européen), Bonn (Parlement allemand), Stuttgart, Strasbourg (Parlement européen), Zürich, Lausanne, pour se terminer à Genève au siège des Nations Unies où des manifestations seront organisées. Toute personne désirant nous aider à organiser ces actions ou contribuer financièrement à la campagne de soutien à Leonard Peltier en Europe peuvent contacter Nitassinan-CSIA/LPSG-France.

Des élus français prennent position

Le Comité de Défense de Leonard Peltier (LPDC-USA) a confié à Nitassinan-CSIA la mission de le représenter et de coordonner les actions en France. Depuis 1992, ce ne sont pas moins de 312 municipalités françaises qui ont pris position en faveur de Peltier. Le 12 octobre 1994, une délégation de Nitassinan-CSIA a été reçue à l'Assemblée Nationale par le député M. Louis Pierna. Celui-ci a déposé, avec 37 autres députés, une question écrite à l'Assemblée, à l'attention du ministre des Affaires Étrangères pour que la France prenne une position officielle dans cette affaire. Il a également fait des démarches pour présenter Leonard Peltier au Prix des Droits de l'Homme décerné chaque année par le Comité de Défense des Libertés à une personnalité victime de l'arbitraire.

Sylvain Duez-Alesandrini

Résolution européenne pour la libération de Peltier

Le Parlement européen a adopté, le 15 décembre 1994, à Strasbourg, une résolution en faveur de Leonard Peltier. Cette résolution, demandant au président Clinton d'accorder la grâce à Peltier, a été votée par une écrasante majorité de parlementaires (202 pour, 24 contre et 12 abstentions). Il faut souligner que grâce à cette initiative le Parlement européen a inclus le cas Peltier dans son agenda de relation avec les États-Unis. Cette résolution vient mettre en valeur l'intérêt croissant porté à cette affaire à travers le monde et redonne un peu plus d'espoir à tous ceux qui luttent pour obtenir justice.



Ce que vous pouvez faire :

Continuez d'écrire, de téléphoner, de faxer aux adresses suivantes pour protester contre la détention de Leonard Peltier et demander que lui soit accordée la grâce présidentielle :

• President Bill Clinton - The White House
1600 Pennsylvania Avenue
Washington DC 20500 - USA
Fax : (202) 456 24 60

• Janet Reno, Attorney General
10th & Constitution Avenue - NW
Washington DC 20530 - USA

• Mme Pamela Harriman
Ambassadrice des USA
2, avenue Gabriel - 75008 Paris
Tel : (1) 42 96 12 02

• Contacter Amnesty International pour qu'ils poursuivent et intensifient leur action en faveur de Peltier.

• Contactez vos élus locaux, vos syndicats, vos associations, des personnalités françaises pour leur faire connaître cette affaire et leur demander de prendre position. Transmettez-nous les signatures et les résolutions.



Eddie Hatcher



Dossier

Condamné et persécuté pour avoir dénoncé le crime et la corruption

En 1989, Eddie Hatcher, Indien Tuscarora, a été condamné à 18 ans de prison pour avoir dénoncé un trafic de drogue en Caroline du Nord dans lequel étaient impliqués des responsables politiques et des fonctionnaires de police. Au cours des sept dernières années, sa vie a été plusieurs fois menacée et il est toujours victime, aujourd'hui, de nombreux mauvais traitements. En février 1994, Bobby Castillo¹ a présenté son cas devant la Commission des Droits de l'Homme de l'ONU à Genève (cf. Nitassinan n° 38). L'histoire d'Eddie Hatcher ressemble étrangement à celle de Leonard Peltier et il tend, lui aussi, à devenir une figure emblématique des prisonniers politiques amérindiens.

Vers la fin des années 70, la cocaïne envahit le comté rural de Robeson en Caroline du Nord, au point qu'il acquiert le surnom de « petite Miami de la côte Est ». Une vague de meurtres déferle sur la région, affectant les minorités ethniques, dont les membres seuls sont accusés de trafic. La plupart de ces meurtres, jamais élucidés, sont des exécutions pures et simples.

En 1987, un Amérindien est assassiné par le shérif adjoint Kevin Stone. Eddie Hatcher, lui-même Amérindien et militant pour les droits des minorités et des Blancs défavorisés, décide alors d'entreprendre une enquête sur la corruption et le trafic de drogue dans le comté de Robeson. Il obtient d'un indicateur fédéral qui avait travaillé avec le FBI² et le DEA³ sur plusieurs grosses affaires de drogue, des cartes et des documents qui lui fournissent la preuve que 34 hommes d'affaire et officiers de police sont à l'origine

d'un large trafic de cocaïne couvrant tout un secteur de la Caroline du Nord. Parmi eux, on trouve le shérif Hubert Stone, le père de Kevin Stone.

Alerter l'opinion publique : une question de survie

Ces preuves en main, Eddie Hatcher alerte le FBI, le DEA et les douanes fédérales qui refusent tous de l'aider. Cette démarche ne réussit qu'à éveiller la méfiance du shérif Stone, qui sait désormais qu'Eddie détient des informations. Le shérif obtient la complicité du Bureau d'Investigation d'État et ensemble, ils décident « qu'ils auront Eddie Hatcher avant la fin de la semaine », ainsi que le révélera un témoin lors du procès. Eddie comprend qu'il n'a d'autre alternative que d'attirer l'attention de l'opinion publique, ce qui le mettrait hors d'atteinte. Le 1^{er} février, Eddie Hatcher et un autre

militant amérindien, Timothy Jacobs, occupent les locaux du *Robesonian Newspaper*, retenant les 14 employés de ce journal local. Pendant plus de dix heures, Eddie négocie avec le gouverneur de Caroline du Nord. Ses revendications tiennent en quatre points. Il demande que des enquêtes sérieuses soient ouvertes sur le département du shérif du comté de Robeson et le système judiciaire local, sur la mort mystérieuse d'Amérindiens et de Noirs dans le comté, et sur la mort récente d'un jeune Noir dans la prison locale. Enfin, il demande que Timothy Jacobs et lui-même ne soient pas livrés aux autorités du comté. Il ne réclame ni amnistie, ni aucune autre faveur personnelle. Sept ans ont passé, et ni le shérif ni la justice locale n'ont fait l'objet d'une enquête. Bien au contraire, il a même été question en 1993 d'accorder une promotion au shérif Stone !



Un prisonnier politique maltraité et humilié

Le 1^{er} février 1988, Eddie Hatcher est le premier citoyen américain à tomber sous le coup de la loi anti-terroriste de 1984. Il est accusé de prise d'otage et de conspiration contre les États-Unis. Il est également inculpé d'enlèvement par l'État de Caroline du Nord. Eddie est arrêté et incarcéré. Dans le courant du mois de février, il se voit refuser deux fois une libération sous caution.

Le 1^{er} mars, l'inculpation d'enlèvement est abandonnée afin de favoriser les poursuites fédérales.

Au printemps, ses avocats se rendent en URSS pour faire connaître les cas d'Eddie et de Leonard Peltier. Le lendemain de la diffusion de cette information par la presse américaine, Eddie est transféré dans une autre prison, mis en isolement et privé de lumière !

Après deux autres procédures en appel, Eddie Hatcher est finalement remis en liberté sous caution début juillet.

Deux mois plus tard, la Cour ordonne la réincarcération d'Eddie Hatcher, sans possibilité de caution. Celui-ci fuit l'État de Caroline du Nord déclarant qu'il ne reviendrait que pour son procès. Une prime est offerte par le FBI pour son arrestation.

Les témoins gênants sont éliminés

Depuis le mois de février, huit personnes ayant fourni des informations aux avocats d'Eddie ont été assassinées. Les circonstances de leur mort n'ont toujours pas été élucidées.

En septembre, une chasse à l'homme est lancée. Des centaines d'agents fédéraux harcèlent et menacent les membres de la communauté indienne du comté de Robeson. Eddie est finalement arrêté alors qu'il se rend à son procès. Lors du procès, les juges interdisent à Eddie d'être représenté par ses avocats. Après deux semaines de protestations, il se résout à se défendre seul. On limite ses possibilités de défense.

Le 14 octobre 1988, malgré les diverses manipulations de la cour, les jurés reconnaissent Eddie Hatcher non coupable sur tous les chefs d'accusation.

Eddie retourne travailler avec le Robeson Defense Committee, il essaye d'obtenir l'éviction du shérif Stone. Il reçoit des menaces de mort, et ses collaborateurs sont harcelés.

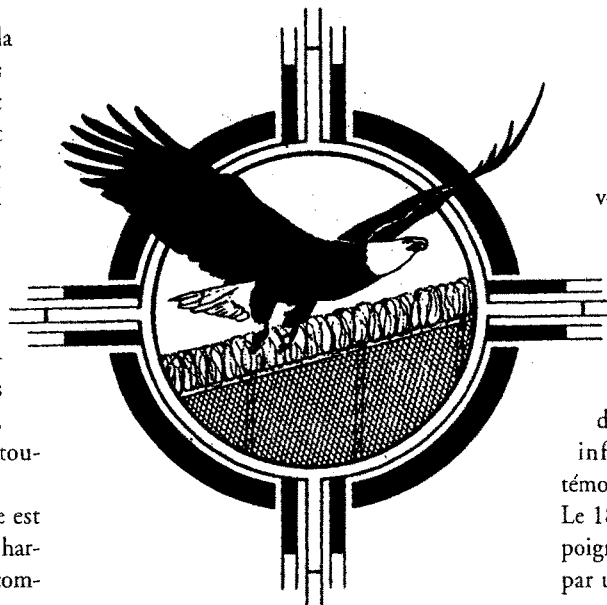
Le 6 décembre, Eddie Hatcher est à nouveau inculpé d'enlèvement puis il est libéré contre une caution de 25 000 \$.

La réserve Shoshone-Bannock de Fort Hall (Idaho) lui accorde la protection tribale en janvier 1989. Un membre de la communauté est aussitôt arrêté et interrogé par le FBI qui envisage d'enlever Eddie afin de lui faire franchir les frontières de la réserve, et de pouvoir ensuite le mettre en prison. Eddie se réfugie dans un autre État.

Le mois suivant, les avocats d'Eddie engagent des poursuites contre vingt fonctionnaires du comté de Robeson et de Caroline du Nord pour violation des droits constitutionnels.

Le 10 mars, Eddie Hatcher se réfugie au consulat d'URSS à San Francisco (Californie). Il y demande l'asile politique, mais ne l'obtient pas. Il est arrêté par des agents fédéraux et mis en détention à sa sortie du consulat.

À la fin du mois de juin, un juge californien ordonne son extradition⁴ vers l'État de Caroline du Nord. Il est transféré à la prison du comté de Robeson.



En juillet, le shérif Stone fait transférer Eddie au quartier d'isolement maximal de la prison centrale de Raleigh.

Lors du procès, en automne 1989, on interdit une nouvelle fois aux défenseurs d'Eddie Hatcher de le représenter. Un avocat lui est commis d'office, mais Eddie déclare qu'il se défendra lui-même. Au cours de la procédure, un de ses avocats, le Pr. Naskell, tente de se faire entendre... Le juge l'inculpe d'outrage à magistrat et le fait expulser. Eddie, excédé, interpelle le juge et le traite de « raciste, ségrégationniste... ». Ce dernier fait évacuer Eddie de la salle d'audience, puis ordonne qu'il soit attaché et bâillonné. Le 13 février 1990, après trois mois de procédure illégale (on lui a même interdit de consulter les livres de droit pour établir sa

propre défense), de harcèlements constants et de menaces sur sa famille, et bien que tous les otages aient témoigné en sa faveur, Eddie Hatcher, toujours en isolement maximal, se voit infligé une peine de 18 ans de prison... pour l'inculpation qui avait été abandonnée en mars 1988 !

Eddie est autorisé à travailler en prison, mais on l'oblige à une journée de 16 heures alors que la loi n'autorise le travail des prisonniers que 8 heures par jour.

Poignardé par un co-détenu

En avril, un prisonnier à la solde de l'administration provoque un incident avec Eddie. Ce dernier retourne en isolement maximal pour 12 à 18 mois.

Puis on le transfère dans une autre prison où on l'empêche de se soigner d'un ulcère. Pendant toute cette période, les persécutions et les harcèlements sont de plus en plus nombreux.

Au début de l'année 1991, des gardiens font courir le bruit qu'Eddie est « une balance », ils espèrent ainsi que les autres prisonniers vont se retourner contre lui. Mais ceux-ci l'assurent de leur soutien et transmettent aux cadres administratifs de la prison et au gouverneur Martin, leur crainte qu'une tentative d'assassinat soit fomentée contre Eddie Hatcher. Ils ne recevront jamais de réponse.

Au mois de juin, le Robeson Defense Committee apprend que des employés de la prison essaient de dresser les détenus contre Eddie. Ils en informent le gouverneur, preuves et témoignages à l'appui.

Le 18 septembre 1991, Eddie Hatcher est poignardé quatre fois, avec un pic à glace, par un prisonnier qu'il n'avait jamais vu auparavant. Il souffre notamment d'une perforation du poumon et on le transfère dans un état grave à l'hôpital, en service de réanimation.

Dans une lettre adressée le 8 Octobre au Bureau d'Investigation de Caroline du Nord, ainsi qu'aux journaux *Raleigh News* et *Observer*, l'agresseur d'Eddie avoue qu'il avait été engagé par des cadres de la prison pour « prendre soin d'Eddie ». En échange, il devait bénéficier de certains avantages qui ne lui ont finalement pas été accordés.

Les persécutions continuent

À la suite de la tentative de meurtre, Eddie Hatcher est transféré à la prison de Odom, à plus de 300 kilomètres de chez lui. Pendant cette période, les persécutions ne cessent de s'intensifier. Son compagnon Timo-



thy Jacobs, qui avait été condamné à six ans de prison, est libéré sur parole en mars 1992. En février 1993, après quatre refus de mise en liberté conditionnelle, Eddie entame une grève de la faim pour protester contre la corruption au sein du Bureau d'Application des Peines. Il est de nouveau mis en isolement total. Cette même année, sa famille crée le *Eddie Hatcher Defense Committee*, et lance une campagne pour le boycott des activités industrielles et touristiques de l'État de Caroline du Nord qui profitent principalement aux fonctionnaires corrompus et à ceux qui les soutiennent. En mai 1993, Eddie Hatcher est transféré à l'institution correctionnelle de Hoke où il demeure aujourd'hui. Il est toujours enfermé vingt-trois heures par jour. Il passe le plus clair de son temps à travailler sur ses dossiers et à aider les autres prisonniers dans leurs démarches judiciaires. Quand il en a les moyens, il publie un bulletin qui est distribué dans tout le pays.

Famille et avocats sont victimes de représailles

Après la tentative de meurtre, Thelma Clark, la mère d'Eddie, rendit visite au gouverneur Jim Martin. Ce dernier lui dit qu'Eddie subissait des persécutions et était mis en isolement à cause de ses activités politiques, et notamment à cause de la publication du bulletin. Il aurait précisé : « Eddie devrait arrêter de prendre fait et cause pour tout le monde ! » Peu après, Thelma Clark déclarait : « Depuis quatre ans, j'ai vu ce gouvernement faire des choses que je n'avais pas cru possibles dans ce pays. Mes enfants et moi avons été mis sous surveillance : nous devons utiliser des cabines téléphoniques pour éviter que le gouvernement n'intercepte nos conversations, nous avons été suivis par des voitures banalisées. J'ai vu des agents du gouvernement intimider et menacer des gens qui étaient venus à nos meetings. On a tiré sur notre maison. Aujourd'hui, les persécutions continuent... »

Quant aux avocats d'Eddie Hatcher, ils ont tous été victimes des représailles de la part du gouvernement. Les poursuites engagées en 1989 par William Kunstler, Barry Naskell et Lewis Pitt ont été jugées abusives par la Cour et les trois avocats ont été condamnés à payer une amende de 50 000 \$. Barry Naskell, professeur de droit jouissant d'une excellente réputation, a été condamné à une peine de prison pour outrage à magistrat et informé que l'État de Caroline du Nord était en

train d'engager une procédure pour le faire rayer du barreau. Horace Locklear, avocat amérindien, a été lui aussi rayé du barreau, victime d'un coup monté par le shérif Stone.

Pour une dénonciation internationale

Le gouvernement des États-Unis condamne les pays qui détiennent des prisonniers politiques et qui violent les droits de l'homme. Or il y a aux États-Unis plus de 100 détenus reconnus par des personnalités, des organisations nationales et des associations religieuses comme étant des prisonniers politiques. Ces prisonniers ne sont pas qualifiés de politiques par le gouvernement américain qui essaye de dépeindre les États-Unis comme un État de droit, de liberté et de démocratie.

Eddie Hatcher se trouve parmi les 100 détenus reconnus comme prisonniers politiques. Le 28 novembre 1994, il s'est vu refuser la liberté conditionnelle pour la cinquième fois et ce malgré sa conduite exemplaire. Son cas sera reconsidéré en février 1995. Chaque jour, le Bureau d'Application des Peines accorde la liberté conditionnelle à des prisonniers qui ont été condamnés à de plus lourdes peines (pour meurtre, viol, trafic de drogue) et qui ont passé moins de temps en prison qu'Eddie. Le cas d'Eddie Hatcher a été présenté, chaque année depuis trois ans, devant la Commission des Droits de l'Homme des Nations Unies en Suisse. Chaque fois, la délégation a voté pour le soutien d'Eddie Hatcher et a publié des déclarations dans ce sens.

Caroline Grenot

Sources : Robeson Defense Committee et Eddie Hatcher Defense Committee.

1. Membre de *Freedom Now*, Commission nationale de soutien aux prisonniers politiques aux USA et porte-parole international de Leonard Peltier.
2. FBI : Federal Bureau of Investigation
3. DEA : Drug Enforcement Agency (équivalent de la Brigade des Stupéfiants).
4. Aux États-Unis, les lois en vigueur peuvent différer d'un État à l'autre, d'où la nécessité de procéder à une extradition.



Demandez la liberté conditionnelle pour Eddie Hatcher en écrivant à :

Governor Jim Hunt
Office of the Governor
Raleigh, N.C. 27603-8001
USA

N.C. Parole Commission
Ms. Juanita Baker, Chairman
831 West Morgan St.
Raleigh, N.C. 27603.
USA

Et manifestez votre soutien au :

Eddie Hatcher Defense Committee
P.O. BOX 1491
Hamlet N.C. 28 345
USA
Fax : (910) 582 8113



Norma Jean, victime de la haine

« Je n'y suis pour rien. Je me suis battue avec un employé de magasin, mais pour le meurtre et le reste, je n'y suis pour rien. »

Norma Jean Croy, Indienne shasta, incarcérée en Californie depuis 1978.



C'était le 16 juillet 1978, à Yreka, Californie. Une fête foraine et des bals égayaient la ville. Accompagnée de ses amis et de sa famille, Norma Jean Croy, une jeune Shasta de 24 ans, profitait du week-end. Ils allaient de maison en maison, riant, regardant des films vidéo, se détendant par ce chaud soir d'été. Puis, ils décidèrent d'aller à la recherche du pufitch (daim), là-bas chez sa grand-mère, loin de la ville. Tout d'abord, ils avaient besoin de se procurer de la nourriture et divers objets dans la boutique du coin, qui reste ouverte toute la nuit. Il était près de minuit.

L'employé de l'épicerie, de service cette nuit-là, espérait que sa candidature auprès du commissariat serait bientôt acceptée. Il faisait chaud. Quand Norma Jean, son frère, Patrick Hooty Croy, et trois membres de leur famille, âgés de 17 à 26 ans, entrèrent dans l'épicerie, l'employé les prit à partie. Il accusa à tort Hooty de ne pas lui donner assez d'argent. Norma Jean et Carol prirent alors la défense de Hooty contre ces attaques verbales. Hooty, qui ne cherchait pas d'ennuis, sortit du magasin. Puis, l'employé s'en prit aussi bien verbalement que physiquement à Norma Jean et Carol. Une bagarre éclata. Peu après l'échauffourée, une voiture de police en patrouille arriva sur le parking. Une de ces coïncidences... L'employé se mit à crier : « Attrapez-les ! ». C'est alors que s'engagea la poursuite.

« Il y a une voiture bourrée d'Indiens ! ». La radio de la police aboyait des ordres à travers tout le comté de Siskiyou. Darrell, un cousin, qui venait de se réveiller, eut la brillante idée de tirer sur les phares de la voiture qui les poursuivait. Il se saisit de la 22 long rifle tandis que Hooky conduisait la vieille Pontiac. Le temps qu'ils arrivent chez leur grand-mère, Darrell réussit à tirer une fois, mais il ne put atteindre le véhicule, encore moins sa cible.

Arrivés chez la grand-mère, Norma Jean, Hooty et Darrell s'enfuirent à travers les collines. Les deux autres, Carol et Jasper, âgés de 17 ans, qui n'avaient fait que dormir jusque là, décidèrent de se rendre à la poli-

ce. La réaction des policiers fut de les frapper et de les menotter à un arbuste, en pleine ligne de tir.

Quinze voitures et 27 policiers arrivèrent sur les lieux. Ils sortirent leurs armes semi-automatiques, utilisées par l'armée : des M16, des AR15, des fusils anti-émeutes et des 357 Magnum, tirant « sur tout ce qui bougeait ». De leur côté, les Indiens avaient en leur possession une 22 long rifle et une poignée de balles. Le souvenir de Capitaine Jack, de la tribu Modoc, se dressant contre l'armée des États-Unis flottait dans l'air.

Traqués par le racisme

Norma Jean, Hooty et Darrell tentèrent de se cacher dans les buissons d'armoise. Norman Jean fut touchée la première, dans le dos. Un policier reçut une balle dans la main. Alors qu'il se rendait, Darrell fut atteint à l'aîne.

Pendant un cessez le feu de facto, Hooty s'approcha de la cabane pour savoir comment allaient sa grand-mère et sa tante. Un échange de coups de feu s'engagea alors avec Hittson, un policier de la ville d'Yreka, qui avait bu avant d'arriver sur le théâtre des opérations. Alors qu'il tentait de passer par une des fenêtres, Hooty fut atteint à deux reprises par derrière. Une des balles l'atteignit dans le bas de la jambe, où elle est restée logée jusqu'à ce jour. L'autre traversa de part en part le haut de son bras. Il fit volte face et riposta avec sa 22 long rifle, tuant Hittson d'une balle en plein cœur. À la recherche d'un abri, Hooty rampa en direction de la grange. Plusieurs policiers ouvrirent alors le feu avec des armes semi-automatiques, balayant par deux fois l'endroit où il était allongé. C'est un miracle qu'il ait pu en réchapper.

À l'aube, on dénombra plus de 200 impacts à flancs de côteau. Les Indiens n'avaient tiré que six fois, pour tenter de mettre hors d'usage les phares en contrebas.

Hôpitaux. Prison. Procès. Pénitenciers. Jasper en prit pour six ans. Bien que mineur, il fut jugé par un tribunal pour adultes. Carol Thom fut envoyée en mai-

son de correction et séparée de sa petite fille pendant plus de trois ans. Darrell fut condamné à six ans de prison et Norman Jean à perpétuité. Quant à Hooty, il fut condamné à la peine capitale.

C'était il y a longtemps. Aujourd'hui, tous sont dehors sauf Norma Jean. En 1985, Hooty eut droit à un nouveau procès, accordé par la Cour suprême de Californie, à l'issue duquel, en mai 1990, il fut reconnu non coupable au titre de la légitime défense. Norma Jean est incarcérée depuis 12 ans, sans qu'aucune date éventuelle de libération n'ait été fixée. Elle est la victime d'une énorme erreur judiciaire. Norma Jean, non armée au cours d'un affrontement teinté de racisme, est toujours derrière les barreaux.

Traduction :

Viviane Charpentier et Olivier Mazaud

Pour exprimer votre soutien, contactez :
Norma Jean Croy Defense Committee
473 Jackson street - 3rd floor
San Francisco - CA 94 111
Tél. : (415) 986 55 91

Dernières nouvelles de Norma Jean Croy

Le 16 juillet 1992, le bureau des libérations conditionnelles a refusé d'accorder à Norma Jean Croy une libération sur parole. Cette décision, prise à l'issue de trois heures d'audition, venait - en dépit de la déclaration du juge Edward Stern selon laquelle « Norma Jean devait être reconnue non-coupable » - mettre un terme à la cinquième tentative pour obtenir sa libération. Le juge Stern avait acquitté le frère de Norma Jean en 1990. En août 1993, les avocats de Norma Jean ont déposé un acte en Habeas Corpus devant une cour fédérale, espérant pouvoir enfin présenter les preuves de son innocence et obtenir justice. De nouveaux développements dans cette affaire sont attendus dans les premiers mois de 1995.

Pratiquer sa religion en prison : un droit dénié aux Amérindiens

En 1978, le Congrès des États-Unis adoptait la loi sur la liberté de religion des Indigènes Américains. Les points essentiels de cette loi sont la protection des sites sacrés, l'usage cérémoniel des plumes d'aigle et du peyotl et le droit, pour les prisonniers indiens, de pratiquer leur religion. La loi est censée établir une égalité entre les diverses religions... Qu'en est-il réellement ?

Un prisonnier indien écrivait en janvier 1992 : « Ici, de nombreux Blancs reçoivent chaque semaine la visite d'un prêtre. Ils ont droit à des lectures de textes religieux, à des chapelets pour la confession et à l'étude de la Bible pour les aider dans leur évolution spirituelle... La Pipe Sacrée m'a été refusée pour prier, ainsi que le tabac. Je n'ai jamais eu la possibilité de parler à un médecin ou à qui que ce soit qui puisse me donner des conseils spirituels. »

Un prisonnier chippewa incarcéré à Florence (Arizona) déclare : « Les programmes (contre l'alcool et la drogue) sont basés à 98 % sur des croyances chrétiennes. Cela n'aide en rien les prisonniers indiens. Je l'ai fait remarquer à l'un des éducateurs qui m'a assuré que le programme prenait en compte toutes les religions. Mais une minute plus tard, il parlait de Jésus et citait des passages de la Bible. Ensuite, lui et les autres ont essayé de me convertir au Christianisme. Je suis un Indien ! Je veux suivre les croyances et les traditions de mon peuple. »

Au nom de la « sécurité »

Prétextant des raisons de sécurité, certains directeurs de prison interdisent totalement les objets rituels pouvant, selon eux, devenir des armes ! C'est aussi au nom de la « sécurité » que le port des cheveux longs est interdit aux Indiens dans certaines prisons. La loi l'autorise pourtant explicitement, pour des motifs religieux. Mais certains directeurs prétendent que les cheveux longs peuvent dissimuler de la drogue, et même des armes ! Or les Indiens traditionalistes ne coupent leurs cheveux qu'en cas de deuil. Ceux qui refusent la coupe sont mis en isolement ou bien on leur coupe les cheveux de



force. Certains prisonniers indiens ont porté plainte pour protester contre cette infraction à la loi.

Bien que cela soit encore trop rare, des leaders spirituels sont parfois autorisés à rendre visite aux prisonniers. En mars 1992, Ted Thin Elk, un ancien de Rosebud, a pu se rendre dans une prison d'Oklahoma, à la demande d'un groupe de prisonniers. Il a conduit une cérémonie de la Pipe devant des prisonniers extrêmement émus qui, pour la plupart, n'étaient pas lakota et, certains, même pas indiens. C'était la première fois qu'une telle cérémonie était tenue dans la prison. Prétextant que la sauge et certaines herbes, mélangées au tabac de la Pipe, sentent la marijuana, les gardiens persécutent les porteurs de Pipe. L'un d'eux, qui venait de conduire une cérémonie, raconte comment il a été tiré en pleine nuit de sa cellule afin de subir un test pour déceler la présence de marijuana dans son sang.

Favoriser la réinsertion

Un détenu chippewa fait remarquer que « les prisonniers indiens qui peuvent pratiquer leur religion en prison récidivent rarement, tandis que ceux qui en ont été empêchés, reviennent presque toujours. Cela est un fait, confirmé par les statistiques. » Les entraves mises à la pratique religieuse des prisonniers indiens doivent être replacées dans le cadre général du respect des droits indigènes. Un prisonnier incarcéré à Auburn, dans l'État de New York, écrit : « Reconnaître nos droits religieux obligerait à jeter un regard sur nos autres droits reconnus par les traités et par la loi internationale, ainsi que sur le respect qui est dû à tout être humain... Peut-être cela démontre-t-il aussi que nous ne sommes pas tous désireux de nous assimiler à l'Amérique démocratique du vingtième siècle. »

Monique Hameau

« Tu me demandes d'écrire un article... Mais que dire ? Cela n'a plus d'importance que les cérémonies que nous pratiquons une fois par semaine n'aient plus lieu, que nos colliers, perles, bijoux et autres vont nous être retirés le 17 de ce mois [décembre 94, NDT]. Est-ce que cela importe un tant soit peu à qui est extérieur à l'univers carcéral ? « Le monde extérieur » n'est absolument pas intéressé parce qu'il arrive à notre « espèce », aux Amérindiens incarcérés dans les prisons de cet État. Cela, mon amie, c'est une dure réalité, mais c'est la réalité. »



Écrire pour s'en sortir

« Pour les Amérindiens en prison, la survie passe surtout par la lutte pour préserver leurs droits religieux et leur identité culturelle. C'est une lutte de tous les instants. Chaque mot prononcé, chaque geste est un combat. Un combat pour ne pas se laisser enfermer davantage dans un silence qui autorise l'arbitraire. La prison est un lieu d'anéantissement. On continue à exister sans chaleur, sans couleurs, sans caresses, sans partage, sans larmes. La prison ne se raconte pas, elle se vit. » (extrait d'une lettre de prisonnier amérindien, de même que le texte anonyme ci-dessous).

« Les gens en prison ne pourront être sauvés que s'il se trouve d'autres gens pour partager leur sort et ce n'est pas l'administration qui les fournira. Il reste alors la solution que les prisonniers se sauvent eux-mêmes, collectivement. »

Le pouvoir de témoigner

Je m'appelle P. Je purge depuis 1986 une peine de 50 années d'emprisonnement. Dès mon arrivée en prison, j'ai été confronté à une expérience de « déshumanisation ». Tout le monde porte la même combinaison. Il n'y a plus d'individus. C'est la première étape du processus. Les gardiens vous considèrent comme du bétail. Ils vous préparent à la réalité du monde carcéral. Ici, vous n'avez aucun droit. Vous êtes un numéro et vous êtes traité en tant que tel. Ils vous gardent un mois et ensuite vous dirigent vers la prison appropriée à votre cas. J'ai donc été envoyé dans un pénitencier d'État.

La discipline y est la même pour tous, quelle que soit la couleur de la peau. Quand l'administration pénitentiaire prend une sanction, elle l'applique à l'ensemble des prisonniers et pas seulement à ceux qui ont causé des problèmes. Il s'agit d'une punition collective. Et même si des règles interdisent son application, l'administration des prisons perpétue ces pratiques.

Chaque nouvel arrivant est informé des pratiques religieuses chrétiennes et musulmanes. Les religions amérindiennes ne sont jamais évoquées. Si vous êtes sourd, on vous donne des cours et une télévision spécialement conçus pour les malentendants. Par contre, si vous ne parlez pas anglais, on vous laisse de côté. On peut trouver un aumônier ou un imam mais personne pour les prisonniers indiens. Comme beaucoup d'entre nous, je suis arrivé en prison avec peu de connaissances sur notre religion et sur ce que nous pouvions obtenir. J'ai reçu toutes sortes d'informations sur les autres religions ou sur les modes de transmission du SIDA, mais je n'ai jamais su à quoi je pouvais prétendre et quels étaient mes droits en tant qu'Amérindien. On m'a

volé toute humanité et on m'a préparé à être seul.

Au pénitencier d'État, j'ai passé mes premières heures dans une cellule insalubre. La peinture était écaillée, la cuvette sanitaire rouillée et poisseuse. Même s'il n'y avait ni punaises ni rats, j'ai senti peser tout le poids de ma condamnation. J'ai été ensuite transféré vers une autre cellule qui n'était guère mieux. Nous étions en décembre et il faisait très froid. Seule une malheureuse vitre nous protégeait de la température extérieure. Après trois semaines de ce régime, j'ai obtenu un boulot à la bibliothèque de la prison et j'ai été placé dans une cellule avec chauffage central et air conditionné.

Au pénitencier, à mon arrivée, j'étais le seul Amérindien dans la cour. Les autres ne pouvaient pas sortir pour une raison ou une autre. La *sweat lodge*¹ a été la première chose que j'ai vue. Elle se trouvait devant la chapelle. Quand j'étais enfant, on m'avait enseigné qu'il fallait être invité pour participer à une cérémonie. Alors j'ai attendu... Quand, un jour, j'ai découvert qui se trouvait dans la *sweat lodge*, j'ai été choqué. Parmi la douzaine de détenus qui se trouvaient à l'intérieur, aucun d'entre eux n'était d'origine amérindienne. Finalement, des Amérindiens ont pu sortir de nouveau de leurs cellules tandis que d'autres sont arrivés au pénitencier. Certains d'entre eux étaient des parents, originaires de ma réserve. Durant pratiquement toute ma vie, je n'avais jamais eu de contacts avec des membres de ma tribu et je me suis retrouvé tout d'un coup parmi eux. Dès le début, on m'a accepté et personne ne m'a demandé les raisons pour lesquelles je me trouvais ici. J'étais Amérindien, c'est tout ce qui comptait. Quand nous avons été suffisamment nombreux, nous avons repris



possession de la *lodge*. Pas par la force seulement par notre simple présence et notre volonté. Nous n'avons pas fait la guerre aux Blancs et ceux qui manifestaient le souhait de rester l'ont fait.

Avant mon arrivée, certains frères s'étaient battus pour obtenir des droits concernant la *sweat lodge*. Ils ont porté plainte contre l'État afin de pouvoir prier comme les Blancs et les Noirs. Toutefois les *medecine men* ne sont pas autorisés à venir officier en prison aussi souvent que les représentants des autres religions. Un pasteur est présent en permanence, un prêtre cinq jours par semaine et un imam au moins une fois par semaine. Si un Amérindien a des problèmes, les aumôniers sont censés l'aider. Le *Native American Religion Consultant* peut venir quatre fois par an. Un observateur est constamment présent lors des cérémonies.

indiennes. Ce n'est pas le cas pour les autres religions.

La *sweat lodge* est située de manière à être visible de deux miradors. Elle est proche de l'allée d'où l'on peut lancer toutes sortes de projectiles dans notre direction. Avant chaque cérémonie, nous devons ramasser tous les mégots de cigarettes laissés par les autres prisonniers. Mais, en règle générale, la plupart des prisonniers respectent ce que nous faisons.

Je pense que si aucun Amérindien n'est présent dans ce pénitencier, la *sweat lodge* doit être fermée, car il n'y a pas de religion indienne. Si aucune des personnes présentes ne connaît le sens purificateur de cette cérémonie, elles ont tendance à l'utiliser à d'autres fins. Alors je crains qu'elle ne se transforme en sauna. Mais la *sweat lodge* n'est pas un sauna.

L'*American Indian Religious Freedom Act* (loi sur la liberté de religion des Amérindiens) a eu un impact sur la vie des personnes qui tentaient de pratiquer leur religion à l'extérieur. En prison, il a été très limité, car le système carcéral ne voyait pas l'intérêt d'autoriser les Amérindiens à tenir une *sweat lodge* en prison. Seulement la moitié des huit établissements pénitenciers de l'État possède une *lodge*.

En cas de problèmes, la réponse donnée est soit de boucler le récalcitrant soit de le transférer. Ainsi, le problème résolu. Ces pratiques, illégales, sont courantes dans les prisons, pas seulement à l'encontre des Indiens, mais à l'encontre de tous prisonniers pris en faute.

Au pénitencier, le système a été mis en place de telle manière que tout doit passer par la voie juridique. Chaque année, la presse est informée par l'État des dépenses occasionnées par les poursuites entamées par les prisonniers.

Mais existe-t-il une autre solution ? Quand l'État est en tort, il préfère obliger les prisonniers à saisir un tribunal plutôt que de reconnaître les raisons de ces plaintes. C'est cette négation, par le système, de l'individu, de son humanité et, pour finir, de sa culture qui motive notre lutte.

Ce que nous avons trouvé à notre arrivée devra encore exister quand d'autres viendront. C'est le seul héritage que nous pouvons laisser derrière nous. En espérant qu'ils ne failliront pas...

1. *La Castration pénitentiaire* d'Alain Monnereau, éditions Lumière et Justice, Paris, 1976.
2. Hutte à sudation – la *sweat-lodge* est une cérémonie en elle-même et peut aussi être utilisée pour se purifier avant une « quête de vision », une « danse du soleil »...



Correspondance avec des prisonniers amérindiens

Depuis de nombreuses années, un réseau s'est installé en Europe pour permettre de correspondre avec des prisonniers amérindiens de droit commun incarcérés aux États-Unis et au Canada. Une lettre, un échange avec l'extérieur sont d'une extrême importance dans le milieu carcéral, notamment lorsque l'on sait qu'aux États-Unis de nombreux prisonniers sont enfermés 23 heures sur 24 dans leurs cellules. De plus, la plupart de ces détenus sont victimes de la discrimination, de la violence, de la répression et du racisme qui règnent dans les prisons en Amérique du Nord.

Cet échange de courrier permet de tisser des liens d'amitié enrichissants qui redonnent espoir et font parfois voler en éclats les murs des prisons.

Si vous parlez anglais et désirez correspondre avec des prisonniers amérindiens, ou issus d'autres minorités (Chicanos, Portoricains, Afro-américains...) au Canada et aux USA, une liste d'adresses est à votre disposition. Contactez : European Pen-Pal-Net for Ethnic Minority Prisoners (USA/Canada) c/o Annette Sanne, Zum Backenberg 4, D-37139, Güntersen, Allemagne. (P.S. : si un problème survient lors de vos correspondances, veuillez SVP en référer à Annette Sanne, la coordinatrice en Europe.)



*Des visages comme des masques de béton
Cachent une réalité distordue dont toute trace
a disparu*

*Un faux sourire forcé
Dissimule l'amertume et la rage*

*Cette image peinte sur le mur dans la tristesse
Suinte une seule larme le long d'un visage
émacé*

*Un autre cœur anéanti par une porte de fer
La mémoire s'estompe un peu plus chaque
année*

*Les pleurs ont disparu
L'esprit hurle en une rage silencieuse
Cette cage n'offre plus que tourments*
Poème de Jason Schock,
Anangodenim Niizhwen, tribu Sauk-Fox



L'art en prison, un moyen d'évasion

« Peindre est un moyen d'examiner le monde, ce dont le système judiciaire des États-Unis m'a privé. C'est un moyen de voyager au-delà des murs et des barreaux de ce pénitencier. A travers mes peintures, je peux être avec mon peuple, en relation avec ma culture, ma tradition et mon esprit. Je peux observer de jeunes enfants souriants danser dans leur costume traditionnel, voir mes ancêtres en prière, soutenir le regard intense d'un guerrier. Lorsque je travaille ma toile, je suis un homme libre. » (Leonard «Gwarth-ee-Iass» Peltier).

Leonard Peltier est devenu un artiste reconnu en prison. Il a peint et continue à réaliser de nombreuses toiles, s'inspirant de son héritage culturel. Chacune de celles-ci exprime l'identité des nations amérindiennes d'hier et d'aujourd'hui. Ses peintures les plus connues sont : Big Mountain Lady, Hawkman, Grand Ma Jumping

Bull ... Plusieurs de ces toiles sont toujours exposées dans de nombreuses galeries à travers le monde. Certains de ses graphismes ont été reproduits sous forme de lithographies ou de cartes d'art, dans le but de récolter des fonds pour sa campagne de soutien et pour le bon fonctionnement de son comité de défense. Dans chacune de ses



Illustration : Michael Justus

peintures, Leonard met une partie de lui-même. C'est une façon pour lui de partager la vie et de rester en contact avec la société, mais aussi de remercier le monde extérieur et tous ceux qui œuvrent à sa libération.

Un projet pour les artistes en prison

Prenant conscience de l'importance de la peinture dans sa vie, Leonard Peltier a demandé à son comité de défense (LPDC) que des œuvres réalisées par d'autres artistes amérindiens incarcérés soient présentées lors des expositions itinérantes de ses tableaux. Le LPDC a commencé à regrouper tableaux, dessins, sculptures, afin de les présenter au public, de récolter des fonds et d'assurer un soutien aux artistes. Récemment le LPDC a ajouté un nouveau programme à ses activités : le *Crazy Horse Spirit Prisoner Arts Program* afin d'aider les artistes amérindiens emprisonnés à retrouver confiance et à préparer leur réinsertion. Par ailleurs, ce programme aidera à fournir du matériel (pinceaux, peinture à l'huile, toiles, cadres...) aux artistes qui n'y ont pas accès. Dans certains pénitenciers, les prisonniers n'ont pas le droit d'utiliser de peinture mais seulement des pastels, des crayons ou de l'encre pour dessiner.

D'autres artistes amérindiens, tels Robert Knott, Al Benton, Glenn West et Mica se sont joints à cette initiative. Tous déclarent que leur vie en a été changée et qu'ils ont retrouvé l'espoir. Pour le plus grand bonheur de Leonard et du LPDC, tous ces artistes ont rejoint le *Spirit of freedom*, l'esprit de la liberté.

Sylvain Duez-Alesandrini

Source : Crazy Horse Spirit

Contact :

Crazy Horse Spirit Prisoner Arts Program
Michele Vignola c/o LPDC, PO Box 583,
Lawrence, KS 66044, USA.

Tableau de Leonard Peltier



Un artiste dans le couloir de la mort

Fernando Caro est né en 1949 à Brawley en Californie dans une famille de fermiers yaqui. Il est marié et père de trois enfants. Il a été arrêté pour meurtre en 1980 et bien qu'il ait plaidé non coupable, il a été condamné à mort en 1982. Son cas est actuellement en appel, à cause des nombreuses irrégularités qui ont entaché son procès. Bien qu'il soit incarcéré depuis plus de 14 ans, sa peinture a acquis une notoriété qui dépasse largement les murs de sa prison.



Fernando Eros Caro est un Yaqui, son nom traditionnel est « Yoeme ». Il est actuellement emprisonné dans le « couloir de la mort » de la prison d'État de San Quentin en Californie. Initié à la peinture grâce à un programme organisé dans la prison, Fernando a décidé de se consacrer à cet art. Ses magnifiques fresques contribuent à créer un meilleur environnement dans le parloir de la prison de San Quentin et ses peintures ont été présentées pour la première fois en 1992 dans le cadre de l'exposition « L'art enchaîné » au centre culturel du quartier de Mission à San Francisco. Ses tableaux ont été exposés dans des galeries d'art en Europe, notamment à Genève, Oslo et Rome.

La genèse d'un artiste

Lorsque Fernando est arrivé dans le « couloir de la mort », il n'avait aucune idée de ce qui l'attendait. Il avait beaucoup de temps mais rien à faire. Il se mit donc à dessiner avec un stylo à bille qu'on lui avait fourni. Il commença à dessiner des animaux, puis des portraits. Il découvrit que le dessin occupait

son esprit, l'aidait à se détendre et lui apportait une évasion temporaire hors de l'atmosphère répressive qui l'entourait. Puis il apprit à peindre. Son art devint une sorte d'ami et de soutien. Ironie du sort, Fernando n'aurait probablement jamais découvert son talent s'il ne s'était pas retrouvé dans le



quartier des condamnés à mort. Et c'est un stylo à bille qui a tracé sa voie.

Le pouvoir de l'art

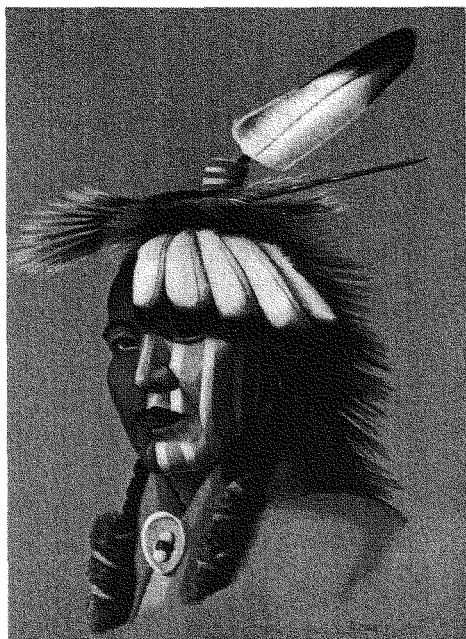
L'esprit humain peut être extrêmement puissant et c'est pour cela que l'on essaie de le briser en prison. Lorsque l'esprit cède, le corps fléchit à son tour et la personne devient facile à contrôler.

Fernando a renforcé son esprit grâce à son art. Il se fonde sur la représentation mystique du daim selon la tradition yaqui. Cela lui procure une raison d'être, croyance, puissance et contact avec ses origines. Le fait qu'il n'ait pas renié ses origines ethniques est très important. S'il l'avait fait, son âme se serait progressivement divisée et son esprit se serait rempli de confusion.

Fernando ne peut saisir de la terre à pleines mains, ni contempler le lever ou le coucher du soleil, ou l'éclat d'une étoile filante dans la nuit mais il lui est possible d'exprimer cette mémoire et ces sentiments dans ses tableaux.

Fernando Caro Defense Committee.

*Traduit de l'américain par
Sylvain Duez-Alesandrini*



Information et soutien

Fernando Caro Defense Committee c/o Descending Eagle, 2017 Mission Street, San Francisco CA 94117 USA.

Comité de soutien européen à Fernando Caro

c/o ASNA, Anne-Françoise Meckenstock, Finette 13, CH-1920 Martigny, Suisse (l'ASNA est dépositaire de plusieurs toiles de Fernando).

L'association belge KOLA possède trois peintures originales de Fernando. Ces toiles sont en vente : contacter KOLA, Van Boeckel Str. 20, B-1140 Bruxelles, Tel/Fax : 19/32/2 241 8322.

Si vous désirez aider personnellement Fernando Caro

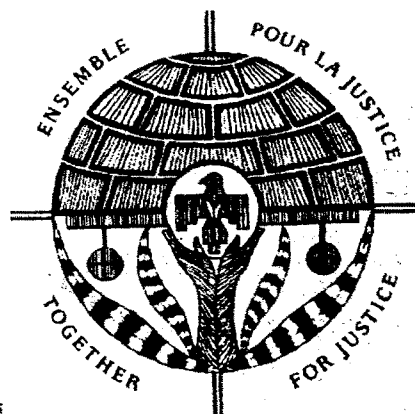
et ses avocats dans leur recours en appel, envoyez vos dons à Fernando E. Caro Defense Account # 570 7037285 c/o Glendale Federal Bank, 3288 Castro Valley Bld, Castro Valley, CA 94546 USA.

Matricule 02 601-41 à Marion

Scott R. Seelye est un activiste Ojibwa de 40 ans, actuellement incarcéré dans l'odieux pénitencier de Marion (Illinois). Scott est l'un des meneurs et actifs défenseurs de tous les prisonniers qui avaient pris part, en 1991, à un soulèvement dans un pénitencier de sécurité maximum au Montana (voir *Nitassinan* n°25, mars 1992). Cette révolte était intervenue pour protester contre des conditions de détention exécrables et le racisme régnant dans l'établissement, notamment à l'encontre des prisonniers amérindiens. Amnesty International avait dénoncé la répression brutale et les nombreux cas de tortures consécutifs aux événements (cf. rapport 1991 d'Amnesty International). Plusieurs charges avaient été retenues contre Scott R. Seelye et les autorités carcérales avaient demandé sa condamnation à mort. Grâce à un soutien international et au travail de plusieurs avocats, il a été relevé de toutes les charges qui pesaient contre lui. En représailles, les autorités judiciaires l'ont transféré au pénitencier de Marion. Aujourd'hui, il continue à lutter pour le respect de ses droits religieux. Il est soutenu par le conseil tribal de la réserve dont il est originaire et demande son transfert dans une prison du Minnesota, pour se rapprocher des siens et de ses racines.

Depuis 1988, Scott est victime d'un harcèlement systématique des autorités pénitenciaires et reste consigné dans sa cellule 23 heures sur 24. Il a, malgré tout, réussi à révéler à l'extérieur les conditions inhumaines auxquelles sont soumis les prisonniers incarcérés à Marion et à démasquer les liens qui existent entre certaines entreprises américaines et les pénitenciers fédéraux qu'elles financent. Bien que victime de la répression, Scott ne se taira pas... Il veut vivre. Vivre dans la dignité.

Sylvain Duez-Alesandrini



Amérindiens et peine capitale

Amnesty International se définit comme mouvement indépendant et impartial, intervenant directement pour la libération des prisonniers politiques à travers le monde et en lutte pour l'abolition de la torture et de la peine de mort. A.I. a effectué en 1992 une enquête sur les condamnés à mort amérindiens dans les prisons américaines.

En juillet 1992, environ 45 Amérindiens, dans 13 États, étaient sous le coup d'une condamnation à la peine capitale. Leur nombre n'a pu être déterminé précisément, dans la mesure où certains États les enregistrent indifféremment comme « hispaniques » ou « autres ».

Trente-trois sur les trente-sept victimes de crimes commis par des Amérindiens, dont A.I. a pu établir l'origine ethnique, étaient des Blancs. L'enquête a révélé que la peine capitale était plus souvent requise quand la victime était blanche.

Dans la grande majorité des cas, les Indiens condamnés à mort venaient de milieux très défavorisés où sévit l'alcoolisme. Nombre d'entre eux avaient été victimes de sévices pendant leur enfance ou abandonnés. Certains présentaient les symptômes du « syndrome alcoolique foetal » (SAF) : retard mental, troubles du comportement, croissance ralentie... Et deux prisonniers au moins étaient des vétérans du Vietnam, traumatisés

par leur expérience de la guerre.

Cependant, en dépit de grosses difficultés sociales, beaucoup d'Indiens avaient, au moment de leur condamnation, un casier judiciaire peu chargé. Dans la plupart des procès, la défense a été assurée par des avocats commis d'office. Il apparaît en outre que les jurés n'ont pas toujours eu connaissance de toutes les informations concernant le passé ou l'état mental des accusés.

En ce qui concerne les Amérindiens présents dans les « coulors de la mort », A.I. demande que soient prises en compte les conditions spécifiques de cette population : grande pauvreté, représentation légale inadaptée, maladies et retards mentaux, consommation de médicaments. Elle requiert la création d'une commission d'enquête chargée d'examiner les relations existant entre discrimination raciale, misère sociale et application de la peine capitale.

Sources : Amnesty International

Traduction : Olivier Mazaud

Réhabilitation des prisonniers

Le « Programme pour la Réhabilitation des Prisonniers Amérindiens » (NAPRRP) est une organisation dont l'objectif est la promotion des droits civils, sociaux, culturels et religieux des prisonniers amérindiens. En collaboration avec de nombreux juristes, avocats et universitaires renommés, elle travaille à l'élaboration d'une législation qui garantirait les droits de ces prisonniers. L'association édite *Iron House Drum*, un journal traitant des problèmes spécifiques aux Amérindiens incarcérés. Elle assure, en outre, un soutien légal et juridique aux prisonniers amérindiens et participe aux frais de déplacement des leaders spirituels, afin qu'ils puissent se rendre en milieu carcéral pour y apporter leur aide.

Mais aujourd'hui, après de nombreux succès, le NAPRRP est en danger... Son directeur, l'activiste amérindien M. Little Rock Reed (lui-même ancien prisonnier, actuellement en liberté conditionnelle et porte-parole de la nation Ute) est victime d'un complot visant à le neutraliser en le ren-

voyant en prison. Le bureau des libérations sur parole de l'Ohio, dont il dépend, a lancé contre lui un mandat d'arrêt sur la base de fausses allégations. M. Reed s'est donc vu contraint de quitter la réserve et de se cacher pour ne pas retourner en prison, où il craint pour sa vie. C'est, en effet, parce que l'un de ses proches, Dennis Weaver, fervent défenseur des droits religieux amérindiens avait été retrouvé assassiné dans sa cellule, en mars 1993, que M. Reed n'a d'autre choix que de vivre aujourd'hui dans la clandestinité.

Sylvain Duez-Alesandrini

Une campagne de solidarité en faveur de M. Little Rock Reed et du NAPRRP est lancée actuellement aux USA.

Pour de plus amples renseignements, contactez Native American Prisoners Rehabilitation Research Project

2848 Paddock Lane, Villa Hills, KY 41017, USA

ou

Deborah Garlin, P.O.Box 53, White rocks, UT 84085, USA



Traitement inhumain réservé aux prisonniers politiques

Il est évident que les prisonniers politiques aux États-Unis ne sont pas tous amérindiens. Qu'ils soient noirs, blancs, hispaniques, asiatiques ou membres des premières nations, tous subissent les conditions inhumaines de détention que le gouvernement américain réserve à ses dissidents.

En 1978, lors d'un entretien accordé au journal *Le Monde*, Andrew Young, membre de la communauté noire, alors ambassadeur des États-Unis à l'ONU, avait déclaré : « Il y a des centaines, peut-être même des milliers, de prisonniers politiques dans les prisons américaines. » Cette phrase lui valut d'être révoqué sur-le-champ par le président Carter.

Bien sûr, il ne saurait y avoir de prisonniers politiques aux États-Unis, pays de la liberté d'expression. Pourtant, ces centaines, ces milliers, d'hommes et de femmes ont été arrêtés et jetés en prison, certains même condamnés à mort, à cause de leurs idées politiques ou de leur lutte pour les droits civiques. Ils ont été victimes du programme COINTELPRO (Counter Intelligence Program), appliqué par le FBI de 1956 à 1971. Le FBI inventait contre eux des charges criminelles, sur la base de faux témoignages, de dissimulation de preuves, de refus de recours ou de pourvoi... Bien que le programme COINTELPRO ne soit plus en vigueur aujourd'hui, les méthodes du FBI demeurent les mêmes. Les militants se retrouvent isolés, traités par la presse et la justice d'assassins, de drogués, de violeurs... ce qui rend difficiles les mouvements de solidarité. La presque totalité de ces prisonniers appartient à des minorités ethniques et le racisme ambiant, exacerbé par la crise économique, rend leurs causes encore plus difficiles à défendre. On compte également parmi ces prisonniers politiques un certain nombre de Blancs emprisonnés à cause de l'aide pratique qu'ils ont apportée à l'action de ces minorités.

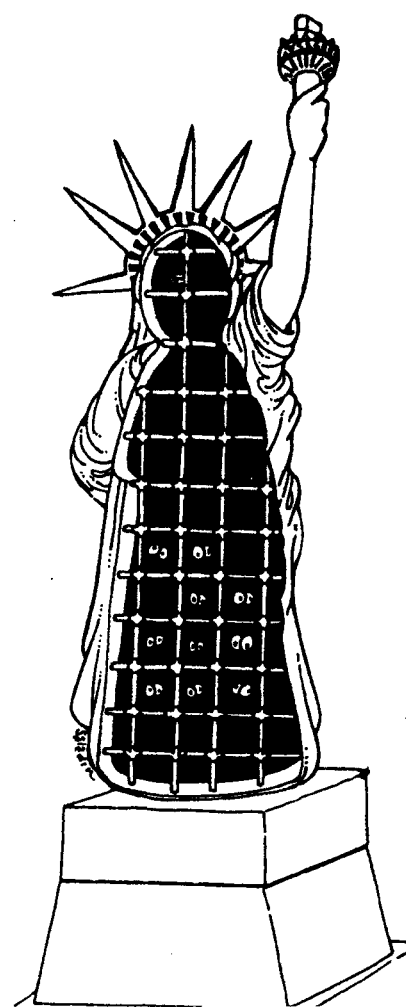
Les prisonniers politiques sont, pour la plupart, incarcérés dans des Unités de contrôle, destinées à « mater les fortes têtes et les meneurs ». Le plus tristement célèbre de ces pénitenciers « spécialisés » est celui de Marion (Illinois) où Leonard Peltier et Bobby Castillo ont été incarcérés. En 1975, son directeur, Ralph Aron, déclarait : « L'objectif de l'Unité de contrôle de Marion est de maîtriser les comportements révolutionnaires dans le pénitencier et dans la société extérieure. » (sic !) En 1987, Amnesty International a publié un rapport condamnant le pénitencier de Marion dans des termes extrêmement sévères. Ce rapport concluait que les

pratiques de Marion violaient « les règles minimales des Nations-Unies pour le traitement des prisonniers » et ajoutait que les conditions carcérales à Marion constituaient « un traitement cruel, inhumain et dégradant, condamné par la Constitution des États-Unis et par la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme de l'ONU ».

Dans ce pénitencier, la plupart des hommes sont enfermés dans leur cellule 22 à 23 heures par jour, isolés des autres prisonniers. Ils subissent des brutalités physiques et psychologiques : passages à tabac, fouilles rectales et autres mesures dégradantes. Les prisonniers sont souvent allongés enchaînés sur leur lit, parfois durant plusieurs jours. Les visites sont très limitées, tout comme le droit de recevoir des lettres ou des fournitures pour écrire. La nourriture est insuffisante, l'accès aux soins médicaux minimal. Le pénitencier est surveillé par des gardes réputés pour leur brutalité. Les effets suicidaires de l'isolation sensorielle et des programmes de « modification du comportement » qui y sont pratiqués sont alarmants. Cette Unité de Contrôle a un taux de suicide cinq fois supérieur au taux national.

Les prisonniers politiques non-indiens les plus connus sont le pasteur noir Ben Chavis et « les Dix de Wilmington », David Rice et Ed Poindexter, tous deux membres des Black Panthers ; Johnny « Imami » Harris, libéré sur parole en 1991 après une première condamnation à mort et douze ans de prison, Terrence Johnson, incarcéré en 1978 à l'âge de quinze ans et qui vient d'être libéré après seize ans d'emprisonnement ! On compte également parmi ces prisonniers politiques les dirigeants des *Black Panthers* Elmer « Geronimo » Pratt, toujours emprisonné depuis 1968, condamné à la prison à vie, et Richard Moore, alias Dhoruba Bin Wahad, condamné en 1973 et qui obtint un non-lieu en 1990 après dix-sept ans d'emprisonnement ! Tous deux ont été victimes de coups montés par le FBI. C'est également le cas de Mumia Abu Jamal, ancien président du syndicat des journalistes noirs, condamné à mort en 1982 et qui est toujours, aujourd'hui, dans le « couloir de la mort ».

Robert Pac, *Journaliste, auteur de Les guerres indiennes aujourd'hui. Ed. Messidor, Paris 1989.*



Sauvagerie sous haute surveillance

Un jeune prisonnier lakota-arapaho a été sauvagement assassiné dans sa cellule par deux détenus qui menaçaient depuis longtemps de « tuer ce peau-rouge ». Les faits se sont déroulés dans une prison de haute-sécurité du Wyoming, sous l'œil d'une caméra de surveillance, alors que les gardiens étaient occupés à boire un café... La jeune victime a été poignardée à trente reprises, éviscérée, scalpée et ses yeux crevés. Le jeune-homme qui s'était senti en danger en avait fait part à sa famille dans différents courriers et avait vainement demandé à ses gardiens de changer de cellule. L'administration couvre les surveillants et la famille redoute que l'affaire ne soit étouffée.



Derrière les barreaux de l'amnésie

Bobby Castillo, membre de la nation apache et militant de l'American Indian Movement, a fait personnellement la tragique expérience du racisme aux États-Unis. Il a passé 14 ans dans d'odieux pénitenciers fédéraux comme Lompoc ou Marion où il a rencontré Leonard Peltier, qui est devenu l'un de ses meilleurs amis. Désormais libre, Bobby continue à lutter et à se battre pour tous ceux qui sont incarcérés. Il est membre du bureau directeur de Freedom Now, une commission nationale de soutien aux prisonniers politiques aux USA. Lui-même victime du système pénitentiaire américain, il continue de témoigner pour tous ceux qui ne le peuvent pas.

Nitassinan — *En tant que porte-parole international de Leonard Peltier, peux-tu nous dire quelle va être, à ton avis, l'issue de cette affaire ?*

Bobby Castillo — Tous les recours en justice étant épuisés, le seul espoir qui nous reste de voir libérer Leonard est que Bill Clinton lui accorde la grâce présidentielle. Le FBI a entamé depuis quelques mois une campagne de propagande au moyen d'encarts payants dans plusieurs médias nationaux pour prévenir une éventuelle libération de Leonard. Ils ont même payé pour qu'un journal amérindien du nom de *Indian Country Today* publie un de ces articles. Comme de nombreuses communautés amérindiennes, nous avons été très choqués qu'un journal indien ait accepté de propager de tels mensonges, de telles distorsions de la vérité. Cet article, long d'une page entière, demandant que le président Clinton n'accorde aucune clémence à Peltier, nous a fait mal au cœur. Il comporte plus de trente points inexacts, concoctés par le FBI et nous sommes en train de mettre au point des modalités d'action pour stopper cette manœuvre de propagande qui vise à discréditer Leonard Peltier. C'est parce que les chances d'obtenir la grâce présidentielle de la part de Bill Clinton s'accroissent que le FBI réagit de la sorte. Il n'avait plus publié d'encarts dans la presse depuis 19 ans, et voilà qu'il recommence aujourd'hui. Mais le temps nous est compté et il faut accroître la pression, car si Clinton n'accorde pas rapidement la grâce présidentielle, nos derniers espoirs pourraient disparaître. En effet, les résultats des dernières élections laissent à penser que l'actuel président des États-Unis ne sera pas reconduit dans son mandat en 1996. Les conservateurs, qui sont très à droite, ont remporté récemment la majorité des sièges à la Chambre des Représentants et au Sénat. Le prochain président des États-Unis sera vraisemblablement un conservateur. Ce sera la première fois depuis la seconde guerre mondiale que



© Sylvain Duzé

les conservateurs détiendront à la fois la Chambre des Représentants, le Sénat et la présidence. Cette époque, rappelons-nous, fut celle de McCarthy, où l'on arrêtait les gens simplement parce qu'on les soupçonnait d'être communistes. Avec un gouvernement conservateur dans deux ans, nos chances de voir libérer Peltier seront pratiquement nulles. Les deux prochaines années seront déterminantes. Nous aurons besoin de beaucoup de soutien et d'aide venant du monde entier.

Le FBI s'acharne contre Peltier pour protéger des documents compromettants

N. — *Pourquoi toutes ces pressions sont-elles exercées pour maintenir Peltier en prison ? Pourquoi cet homme doit-il payer pour un acte qu'il n'a pas commis ?*

B. C. — Le gouvernement a caché aux avocats de Peltier et à l'opinion publique de nombreux documents. Nous savons aujourd'hui que le gouvernement des États-Unis était impliqué dans un programme secret appelé COINTELPRO¹, élaboré par

le FBI. Il semble qu'à cette époque, les États-Unis s'étaient engagés dans une guerre contre l'American Indian Movement et les peuples amérindiens en général. Pas une guerre habituelle, une guerre cachée, basée sur le mensonge, la diffusion de fausses rumeurs sur les membres actifs de notre mouvement et sur l'emprisonnement, voire l'assassinat de nos militants et de ceux qui les soutenaient.

À présent, ils ont peur. Car si Peltier est libéré, un tas de documents tenus jusqu'ici secrets seront rendus publics. Ces documents démontreraient toutes les violations des droits de l'Homme commises aux États-Unis, tous les crimes et les génocides perpétrés contre les peuples indigènes au cours des seules vingt dernières années. Les États-Unis ne veulent pas ternir leur image, alors ils étouffent toutes ces affaires en fermant le couvercle, en gardant un homme innocent comme Peltier enfermé à double tour, et en cachant tous ces documents compromettants.

N. — *Peltier est devenu un symbole et son cas témoigne du racisme régnant dans la société*



américaine. Toutes les minorités souffrent-elles de la même discrimination face à la justice ?

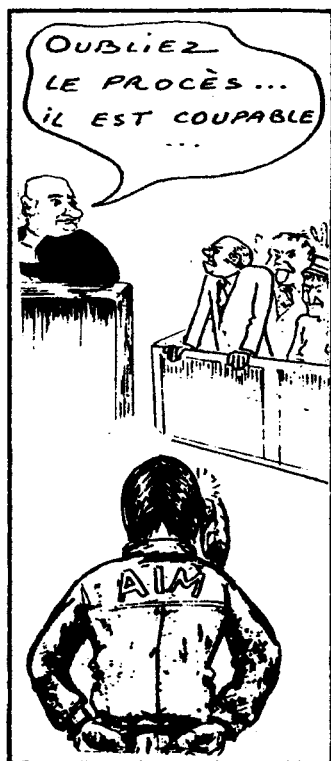
B. C. — Les Amérindiens ne sont pas seuls à être maltraités par le gouvernement et le système judiciaire. Les Afro-américains, les Chicanos, les Amérindiens et même de nombreux Blancs incarcérés sont confrontés à des situations odieuses. Mais il est vrai que la majorité des personnes emprisonnées sont des personnes de couleur.

Il y a plus d'un million et demi de prisonniers actuellement aux U.S.A. et selon de nombreuses statistiques, la population pénitentiaire va tripler avant l'an 2000. L'une des raisons est la mise en application d'une loi appelée « trois coups et vous êtes hors-jeu » (« Three strikes and you're out », un ancien terme de base-ball). Le mois dernier, j'ai assisté avec Lee Hill, l'un des avocats de Peltier, à l'audition d'un jeune Chicano de vingt ans devant la Cour de justice de Californie. Il y a deux ans, ce jeune homme avait été arrêté et jugé pour le vol de deux autoradios, puis incarcéré un an et demi pour ces deux délits. Après s'être acquitté de sa peine, il essaya de trouver du travail, sans succès. Le temps passant, toujours sans argent, il eu besoin d'un nouveau pantalon. Il tenta de chaparder une paire de jean's mais se fit prendre. Condamné deux fois déjà pour le vol des autoradios, ce troisième délit le faisait entrer dans le cadre de la « loi des trois coups ». Jugé dans ce contexte, il devra être condamné prochainement à une peine minimum allant de 25 ans de réclusion à la prison à perpétuité, car c'est ce qui est stipulé dans cette loi. Il va devoir passer au moins 25 ans en prison pour avoir essayé de voler une paire de jeans !

Three strikes and you are out !

Un grand nombre de jeunes Noirs sont arrêtés quotidiennement aux États-Unis. Ils commettent beaucoup de délits parce qu'il vivent dans des conditions d'extrême pauvreté. Le seul choix que la société leur offre dans la vie, c'est voler ou dealer. Ils n'ont d'autre alternative économique pour survivre. À présent, ils encourent un minimum de vingt-cinq ans de prison et jusqu'à la perpétuité s'ils se font attraper trois fois, pour n'importe quel délit. Dans le seul État de Californie, cela a entraîné l'an dernier un accroissement démesuré de la population carcérale. Celle-ci ne fait qu'augmenter car peu de prisonniers sont libérés, un plus grand nombre étant condamné à de lourdes peines.

Cette loi est très dangereuse pour les Indiens, qui vivent dans les réserves une situation de grande pauvreté, subissent un taux de chômage de 70 à 90 % et connais-



sent une délinquance croissante. Si vous êtes arrêté sur une réserve pour avoir participé à une bagarre sous l'emprise de l'alcool, que l'on vous reprend pour conduite en état d'ivresse et que pour finir, on trouve un peu de marijuana dans votre poche, c'est fini pour vous : « trois coups et vous êtes hors-jeu ». Quand on sait que les Amérindiens vivent dans les pires conditions économiques d'Amérique, on peut comprendre que de tels cas sont fréquents. La majorité de nos jeunes a connu la malheureuse expérience de la prison. C'est en partie pour leur porter assistance et trouver une alternative à cette fatalité que l'AIM s'est créé. Comme l'a déclaré Carter Camp² : « nous devons trouver une meilleure destinée pour nos peuples que de finir en prison ».

N. — *Nous avons eu des informations concernant la mise en service aux États-Unis de pénitenciers d'un nouveau genre, comme celui de Pelican Bay ou de Florence...*

B. C. — Ces nouvelles prisons ont été dessinées pour limiter les mouvements et restreindre les contacts humains entre les prisonniers. Le concept est basé sur une privation totale des sens. Vous vivez dans une cellule éclairée jour et nuit par une lumière artificielle que vous ne pouvez pas éteindre. Vous n'avez aucune possibilité d'apercevoir les rayons du soleil. Vous êtes enfermé 24 heures sur 24 et chaque fois que l'on vous sort de votre cellule, on vous passe les menottes. Même hors de la cellule, vous êtes toujours en cage. Dans ces conditions, on peut parler de torture.

J'ai moi-même passé 14 ans en prison³ et j'ai

subi de nombreuses privations. Je sais parfaitement ce qu'est l'isolement carcéral total et ses effets sur un être humain. Je suis un témoin, une victime de tout cela, et j'ai vu beaucoup de mes co-détenus se pendre pour ces raisons. Mais à cette époque, nous avions au moins des contacts humains, on pouvait se parler en criant d'une cellule à l'autre, on s'aidait mutuellement à tenir le coup. Le nouveau système carcéral enlève au prisonnier tout ce qui peut lui donner un peu d'espoir. Il ne lui reste que la solitude. C'est pourquoi je pense que même les plus durs tenteront un jour ou l'autre de se suicider.

On vous envoie dans ces pénitenciers pour n'importe quel délit à cause de cette « loi des trois coups ». Pour faire passer cette loi en Californie, les politiciens ont présenté aux médias des cas de criminels violents, des crimes abominables. Alors tout le monde a approuvé de telles mesures. Mais la loi ne s'applique pas uniquement à ces crimes. C'est comme cela aujourd'hui en Amérique. C'est de la folie, voilà la réalité à laquelle nous devons faire face, au quotidien.

Cette loi a suscité de nombreuses manifestations en Californie. Elle a été mise en place par un grand nombre d'États et a été ratifiée au niveau fédéral par Bill Clinton. Aujourd'hui, règne chez la population blanche des États-Unis un sentiment de haine, un racisme poussé à l'extrême. Ils savent qu'une telle loi les affectera peu personnellement parce que, pouvant s'offrir les services d'un bon avocat, ils pourront plaider coupable d'actes mineurs qui ne relèvent pas de la « loi des trois coups ». Il n'en va pas de même pour nous, Amérindiens, Afro-américain, mexicains. À cause de notre situation économique, on nous commet d'office des avocats surchargés, qui nous proposent de plaider coupable même s'ils savent que nous ne le sommes pas. De toute façon, dans leur esprit, des gens comme nous finiront nécessairement en prison. Aucun politicien libéral ne s'est élevé contre cette loi et je suis sûr qu'aucun ne le fera de crainte de ne pas être élu. Aux États-Unis, les gens se moquent des politiciens qui prônent l'équité et se soucient des marginaux.

Interview réalisée à Vienne (Autriche) en novembre 1994. Traduction : Sylvain Duez-Alesandrini

1. COINTELPRO : Counter Intelligence Program (Se reporter à l'article de Robert Pac, page 25)

2. Carter Camp, militant de l'AIM et vétéran de l'occupation de Wounded Knee en 1973.

3. Relire absolument, dans Nitassinan n°29, le long interview que Bobby nous avait accordé lors de son passage à Paris, en novembre 1991, à l'occasion de sa tournée européenne pour la libération de L. Peltier. Certains se souviendront sans doute de sa conférence.



Descending Eagle résister par l'éducation

« Cinq cents ans après le débarquement de C. Colomb et cent ans après le massacre de Wounded Knee, les temps sont toujours critiques pour les peuples indigènes. Beaucoup de nos jeunes vivant dans les villes s'assimilent à d'autres cultures car ils n'ont jamais été confrontés à leur propre héritage. Sur les réserves, le chômage atteint 70 à 90 % de la population active, créant un énorme désespoir. Notre peuple n'a d'autre choix économique que de stocker des déchets nucléaires, ajoutant à la dégradation de nos territoires et de notre culture. Un grand pourcentage d'Indiens vivent dans la pauvreté, davantage que n'importe quel autre groupe de population aux USA. L'alcool, les drogues et les maladies ravagent nos communautés et notre jeunesse se tourne trop souvent vers les stupéfiants et les gangs. Il est temps de ramener nos enfants dans le cercle sacré. »

Bobby Castillo, directeur du Programme éducatif Descending Eagle.

Descending Eagle (Cuahtemoc) est une nouvelle organisation à but non lucratif dédiée à la régénération des communautés amérindiennes et indigènes, avec un effort spécifique en direction de la jeunesse. Notre but est de répondre par l'éducation et la formation à plusieurs des problèmes que rencontrent les peuples autochtones dans la société d'aujourd'hui. Ce programme comprend trois volets à l'intention des jeunes :

- Conservation de la terre et des cours d'eau, éducation au respect de l'environnement.
- Initiation au cinéma et à la vidéo, pour présenter l'histoire et les événements récents selon une perspective indigène.
- Lutte contre la violence chez les jeunes, afin de résoudre les conflits entre gangs.

Environnement

Le programme de conservation est centré sur la revitalisation des territoires autochtones et d'autres lieux écologiquement dévastés. Il doit aussi enseigner l'écologie et l'importance spirituelle de la nature aux jeunes indigènes. Les jeunes gens qui participent à ce programme reçoivent une instruction sur la conservation, la restauration de l'environnement et un entraînement d'équipe d'urgence pour pouvoir répondre aux catastrophes écologiques. *Descending Eagle* travaille avec plusieurs associations écologistes reconnues, les aide dans leurs actions et coordonne leurs efforts sur certains projets spécifiques.

Audiovisuel

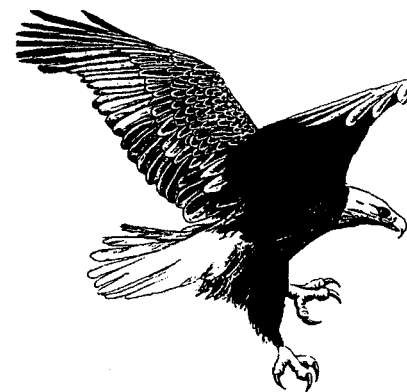
Ce programme a été créé afin d'élaborer du matériel éducatif concernant les Amérindiens ainsi que les cultures et l'histoire des peuples

indigènes. Les étudiants réalisent des documentaires et des bulletins d'information et acquièrent ainsi une formation technique (cameraman, technicien du son, monteur, réalisateur, ...) et journalistique. Cette formation est complétée par un éveil à la culture et aux arts amérindiens. Ils sont initiés au tambour traditionnel, à la danse et au chant, arts qui seront mis en valeur dans les films.

Lutte contre la violence

Ce travail consiste principalement à tenter de mettre un terme à la violence entre gangs. Le premier objectif est de réduire le nombre de *blind car shootings*¹.

Aujourd'hui, la stratégie de la guerre des gangs a changé et les lignes de front ne sont plus dessinées selon le quartier où habitent les membres du gang mais autour d'un groupe ethnique (par exemple mexicains, latino-américains...). Le travail dans ce domaine est réalisé en collaboration avec



diverses organisations de terrain et des jeunes Amérindiens et Latino-américains du Nord de la Californie.

D'autres projets...

Dans un futur proche, *Descending Eagle* engagera d'autres initiatives : développement économique et lutte contre le chômage par la création d'emplois dans le domaine de l'environnement, aide aux prisonniers amérindiens, particulièrement aux prisonniers politiques, étude des lois internationales, défense des traités et représentation des peuples indigènes dans les instances internationales.

Documents : *Descending Eagle*.
Traduction : Sylvain Duez-Alesandrini

1. Expéditions consistant à sillonner un quartier en voiture et à ouvrir le feu aveuglément sur les passants.

Nitassinan-CSIA vous invite à soutenir l'action de Bobby Castillo et son programme Descending Eagle

Je désire soutenir le programme *Descending Eagle* et j'envoie

☐ 10 \$ ☐ 25 \$ ☐ 50 \$ ☐ 100 \$ ☐ autre :

Nom

Adresse

Code Postal /Ville

Pays

Envoyer ces dons à l'adresse suivante par mandat poste international :

Descending Eagle

2017 Mission Street # 303

San Francisco, CA, 94110, USA

Bienvenue à Graffiti land

John Trudell, poète sioux santee, nous propose sa vision de notre société. Il nous invite à explorer Graffiti land.

Graffiti land (le pays graffiti) est une perception. C'est ainsi que nous voyons et percevons les choses. A Graffiti land, nous avons une image plus claire de ce qui se passe. C'est notre vision et notre relation au monde. Cela concerne notre acceptation de la situation réelle dans laquelle nous sommes, sans prétendre que les choses sont meilleures que ce qu'elles sont.

Nous devons accepter la réalité de ce que nous sommes. Nous devons accepter cette réalité des sociétés politico-économiques qui nous entourent et dominent nos vies. Si nous acceptons ces réalités, je pense alors que nous serons, de façon plus cohérente, capables de les corriger. C'est une question d'honnêteté. D'honnêteté envers nous-mêmes.

Ma conception de Graffiti land est à base de sentiments. Je pense qu'en ce monde technologique les gens ne prêtent pas assez attention à leurs sentiments. Je pense que les gens ont tendance à créer des murs émotionnels pour supprimer leurs sentiments ou les cacher. Ainsi, pour moi, ce concept de graffiti signifie prendre les messages que contiennent ces sentiments et littéralement les plaquer sur ces murs émotionnels. De cette façon, nous nous souviendrons que nous avons des sentiments et qu'il y a une différence entre émotions et sentiments.

Quelle est cette différence ? Vous-êtes vous déjà trouvé dans une situation porteuse d'une grande charge émotionnelle entre vous et une autre personne ? Vous avez laissé exploser toute cette charge émotionnelle mais vous n'avez pas dit ce que vous ressentiez ? Et quand vous y avez repensé, plus tard... si j'avais dit ceci ou cela, parce que c'est ce que je ressentais vraiment... Là est la différence.

Les sentiments sont la façon d'être de notre esprit. Un être humain... Être humain. Les sentiments sont la façon dont l'être parle à l'humain. Les émotions sont ce que l'humain crée, et la logique et le rationnel sont créés par notre part humaine pour supprimer ces sentiments.

L'art et la culture, expressions de la vérité

L'art est la meilleure façon de faire de la politique. Je pense que notre culture, notre art, sont les meilleures manières de dire notre vérité. Car nous sommes notre culture. Notre art, c'est ce que nous sommes. Pour moi c'est la seule façon qui nous reste d'être honnête envers nous-mêmes.

Quand je regarde une partie de ma réalité, ce qui arrive à la terre et à la femme, c'est tellement lié que nous ne pourrions changer notre relation à la terre, la façon dont nous - en tant que société- traitons la terre, sans examiner notre relation à la femme.

Et nous ne changerons pas notre relation à la femme sans revoir notre relation à la terre. Car avec ce tout prédateur, cette théorie du Dieu dominant tout est basée sur l'exploitation de la terre. L'un comme l'autre, afin d'exploiter la terre, doivent attaquer la femme pour attaquer la terre.

C'est la réalité historique : le viol de la terre et des femmes sont liés. Nous ne changerons pas la façon de vivre sur cette planète, la Terre Mère, notre Mère la Terre... si

nous ne changeons pas quelques-unes de nos attitudes vis à vis des femmes. Je vois tout cela lié.

Si nous retournons à notre ancêtre commun - nous avons un ancêtre commun, fut-il d'Europe, d'Afrique, d'Asie, des États-Unis, d'Amérique du Nord, peu importe- cet ancêtre commun montre que nous venons tous de tribus. Et quant on remonte aussi loin que cet ancêtre commun, nous venons tous d'un commencement où nous regardions la Terre comme notre mère. Quand nous la regardions comme notre mère, comme l'élément féminin, nous ne l'exploitions pas. Nous n'abusions pas d'elle. Nous essayions de vivre en harmonie avec elle. C'est seulement plus tard, après l'apparition d'un concept de Dieu dominateur, basé sur l'exploitation de la terre... Mais pour que cela soit, ils durent attaquer la femme tout comme la terre.

John Trudell

Traduction Dee Brooks

Lever de soleil

**Lever de soleil...
Nouvelle aube embrassant
la longue histoire
le long futur**

**Lever de soleil...
D'anciennes prières répondent
aux esprits hantés
par les esclavagistes technologiques
La bonne médecine vue
par la machine**

**Lever de soleil...
Le rythme naturel continue
Leçon naturelle
et loi naturelle
Les oppresseurs piégés en eux-mêmes**

**Lever de soleil...
Une prophétie éternelle
Conduisant le rituel quotidien
Rappelant la cérémonie
Vie...**

John Trudell



Concert parisien

John Trudell et son groupe donneront un concert à la Cigale, à Paris, en mars prochain. La location des places est ouverte dans les FNAC.

Le Cheyenne qui « parle rouge »

Nitassinan vous propose ci-après la suite de l'interview de Lance Henson présentant la situation actuelle du peuple Sahlia (Cheyenne).

Nitassinan – *Certaines tribus cherchent à récupérer une partie de leurs terres traditionnelles. Les Cheyennes d'Oklahoma ont-ils des revendications territoriales ?*

Lance Henson – Nous avons d'importantes revendications territoriales dans la région où nous vivons. Nous soutenons réellement tout indigène qui lutte pour garder sa terre. Nous sommes en relation avec la majorité des tribus à l'extérieur des États-Unis. Nous nous réunissons dans des endroits comme Genève et aussi chez nous. Nous connaissons la condition tragique de nombreux peuples qui n'ont pas été traités avec leurs gouvernements. Dans ce cas, le gouvernement peut leur faire à peu près tout ce qu'il veut. Les témoins sont une sauvegarde. Mon peuple est conscient de cette situation et nous sommes solidaires de ces peuples. La souveraineté devrait nous ouvrir une voie légale qui nous permette de protéger les droits des peuples indigènes à travers le monde. La société qui domine ce monde est si effrayée par les peuples indigènes qu'elle ne nous accorde même pas un siège aux Nations Unies. De quoi ont-ils peur ? Ils craignent que les gens de la société dominante se rendent compte que ce qu'on leur a appris est faux. Le capitalisme est là et si vous croyez en lui, vous pouvez être victime des gouvernements dominants. Par deux fois mon peuple a essayé de venir à bout de l'État d'Oklahoma. L'an dernier, nous avons bloqué les routes autour de notre réserve. Le gouvernement de l'Oklahoma a réagi comme à l'habitude, en nous bloquant avec des camions. Nous sommes toujours un peuple guerrier et nous sommes solidaires des autres tribus qui luttent pour leurs terres.

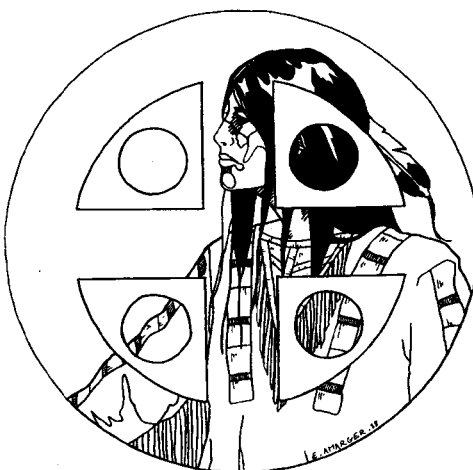
N. – *Parlez-nous des problèmes de l'alcool et de la drogue...*

L. H. – Le rituel nous enseigne à vivre en équilibre. Il y a un problème dans la population indigène. La violence contre soi-même vient du fait que nos systèmes de

valeurs ne sont reconnus ni par les historiens, ni par les organisations mondiales qui nous regardent comme des gens arriérés et compliqués. Le fait que la société dominante ne reconnaisse pas nos croyances nous fait souffrir et nous renvoie une image dévalorisante de nous-mêmes.

N. – *Les Cheyennes peuvent-ils oublier Sand Creek et Wachita River ?*

L. H. – Pour moi, les blessures sont guéries. Mais la métaphore se poursuit parce que tout ce qui nous arrive n'est pas conçu comme une chose du passé, mais comme une chose actuelle. L'une des raisons pour lesquelles nous avons continué à lutter si fort



est le sentiment que notre histoire n'est pas dans nos livres, mais dans nos rituels. Nous nous souvenons de Sand Creek, nous nous souvenons de Wachita comme s'ils étaient là, lorsque nous nous rencontrons. Mais la force du rituel est ce qui nous permet de nous concentrer sur la colère et de la surmonter. Nous sommes menacés, et ce depuis 500 ans. La lutte ne s'est pas arrêtée à Wounded Knee. Elle est devenue une bataille judiciaire devant la Cour Suprême.

N. – *L'éducation pour les jeunes Indiens, est-ce pour vous celle des Blancs ou celle donnée par la famille, la communauté ?*

L.H. – Crazy Horse et Sitting Bull n'ont pas eu besoin d'éducation, ils n'en auraient rien fait. Le système de l'homme blanc,

j'essaie de l'utiliser contre lui. L'anglais n'est pas ma langue. J'ai une maîtrise du Collège de la Fondation Ford et je suis diplômé de l'Université de Tulsa, Oklahoma. Quand je suis sorti du lycée, mon grand-père m'a dit d'apprendre la langue de l'homme blanc et ses façons de faire, et de revenir à la maison et de les utiliser contre lui. C'est ce que font beaucoup d'entre nous qui écrivent des histoires et des poèmes. Ce sont des outils dont nous avons besoin. Nous ne voulons pas construire des murs avec ces outils, mais des ponts de compréhension entre les gens afin de pouvoir nous aider les uns les autres à sauver l'environnement de l'homme.

N. – *Y a-t-il des écoles alternatives où les Cheyennes peuvent apprendre ou réapprendre leur langue ?*

L. H. – Comme les Lakota, les Cheyennes ont un collège sur leur réserve, Doma College. C'est un collège sous contrat, mais il enseigne aussi la langue et les manières de vivre du peuple. À l'Université d'Oklahoma, un programme de langue cheyenne a fonctionné sporadiquement ces deux dernières années. Il doit continuer parce que nos rituels sont conduits dans notre langue. C'est ainsi que nous sommes restés forts. Dans la Société traditionnelle, avant votre naissance, vous participez au rite de la vie cheyenne. La femme qui porte un enfant doit participer aux cérémonies. Ainsi, l'enfant dans le sein de sa mère perçoit la réalité cheyenne, le tambour, les chants. Vous ne pouvez pas naître chef dans ma tribu, vous devez le mériter progressivement. Avant l'âge de vingt ans, vous n'êtes pas qualifié parce que nous n'avez pas encore participé à suffisamment de rituels pour avoir appris la langue, pour connaître le peuple.

N. – *Les Cheyennes avaient-ils une culture spécifique par rapport aux autres Indiens des Plaines ?*

L. H. – Chaque tribu a ses propres rites, sa propre perception. Les Arapahoe d'Oklahoma ont une Danse du Soleil dont nous ne connaissons rien. Les Cheyennes du Sud ont une Danse du Soleil et les Arapahoe y viennent quelquefois comme chanteurs,

mais ils n'y participent pas habituellement. Chaque tribu doit préserver son propre sens du rituel et sa participation à ce rituel, et c'est ainsi que nous avons vécu depuis toujours. Depuis ces dernières années, les Oglala ont offert leur Danse du Soleil à chacun, à tout peuple indigène qui avait perdu ses grandes cérémonies. Ils étaient l'année dernière en Californie. Bien que la vie des Oglala soit difficile, ils ont gardé ce sens profond de l'engagement vis-à-vis des autres nations, des nations indigènes du monde, et en cela, ce sont eux les plus courageux. J'ai rencontré les Yanomami au Brésil, les Maori de Nouvelle-Zélande. J'étais aussi en Guinée et avec les Mhong en Thaïlande. Cela a été un grand honneur pour moi de voyager parmi toutes ces tribus. En leur parlant, j'ai pris conscience que nous étions tous frères et sœurs.

N. — Dans une interview, vous dites « travailler sur les choses qui font un, ou une, Cheyenne ». Que voulez-vous dire ?

L. H. — Je parlais de l'immersion, s'immerger dans une croyance rituelle afin de devenir un homme ou une femme cheyenne. C'est un système global qui exige toute une vie d'apprentissage. J'aurai 50 ans cette année et je suis toujours en train d'apprendre à propos de cette force dynamique que constitue la vie cheyenne. Nous

devons commencer à suivre nos propres projets et à tourner le dos au système du *welfare*¹ que le Bureau des Affaires Indiennes nous a imposé.

N. — Les Indiens actuels forment-ils réellement des nations souveraines, ou bien sont-ils de simples citoyens américains ?

L. H. — Y a-t-il des fonctionnaires du gouvernement américain ici ? Vous comprenez que cela me coûterait mon passeport... Je déclare une guerre personnelle contre le gouvernement américain, je rejette ses valeurs, ses systèmes parce qu'il a assassiné mon peuple. Je pense que les tribus qui ont

été exterminées par le gouvernement américain devraient porter plainte contre lui pour génocide. Nous ne voulons pas, nous n'avons jamais voulu être des esclaves. Nous en avons assez d'être des victimes. Maintenant, nous sommes éduqués, nous avons des avocats, des sociologues qui sont acceptés par la société dominante. Nous attendons de rentrer chez nous, pour vivre comme nous devons vivre, parmi notre peuple, dans la souveraineté.

1. Aide sociale

Interview et traduction: Viviane Charpentier et Monique Hameau.



© Sylvain Duz-Alexandri

Près du relais routier de Midway

Le long de l'autoroute sinueuse sur une aire de repos entre Oklahoma et Tulsa
J'ai senti le soleil du matin au-dessus du feuillage d'un jeune orme
se lever dans les senteurs de sauge et de fleurs des champs.

Je m'appuie sur mon coude.

Par-delà les champs, le bruit des voitures et un château d'eau isolé
signalent la présence d'une petite ville.

Je sors mon couteau de dessous le sac de couchage
et le glisse dans son fourreau, à ma ceinture.

Ho hatama hestoz na no me*
nous sommes en juillet

Je pense à une tasse de café sur une table de bois
loin d'ici.

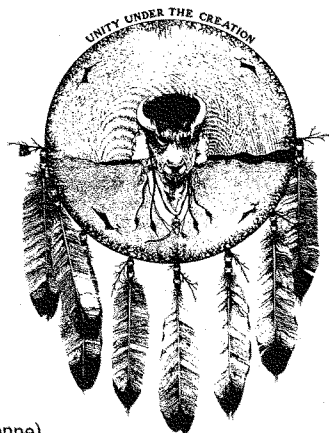
Je regarde en direction de l'Ouest
vers chez moi.

Lance Henson,
poète sahiela (le peuple qui parle rouge)

* Il y a une puissance qui vibre autour de moi (langue cheyenne)

Traduction : Manuel Van Thienen

Paru dans Les cahiers de poésie-rencontres n° 25, « La poésie amérindienne contemporaine ».



Une école indienne à Rapid City

La création d'une école entièrement indienne quant à sa conception, ses buts et son organisation, est sérieusement envisagée à Rapid City, petite ville des Black Hills proche des réserves lakota. Elle serait naturellement ouverte aux non-Indiens comme le sont les collèges tribaux. La priorité serait donnée à la culture, l'histoire, la langue Lakota/Dakota. On espère ainsi aider à restaurer la culture et en finir avec la situation d'échec scolaire que connaissent beaucoup de jeunes Indiens dans les écoles blanches.

Education à la langue et à la culture lakota

Le conseil tribal de Cheyenne River envisage d'imposer l'enseignement de la langue et de la culture lakota dans toutes les écoles de la réserve. Non seulement les écoles tribales mais aussi les écoles du BIA, les écoles privées et religieuses.

Pretty Eagle chef crow

Pretty Eagle peut être considéré comme le dernier des chefs de guerre crow. Il a vécu la transition entre le temps des bisons et la vie de la réserve et il a souvent été amené à négocier âprement avec le Bureau des Affaires Indiennes (BIA).

C'était au temps où les agents du BIA faisaient pression sur les tribus à travers tout le pays pour obtenir d'elles de nouvelles cessions de terres, tandis qu'ils s'enrichissaient bien souvent au détriment des Indiens, en volant de la nourriture et des vêtements qui leur avaient été promis par traités.

Pretty Eagle était un guerrier crow habitué à combattre les Cheyennes et les Sioux, et il n'était pas homme à se laisser intimider par un fonctionnaire fédéral. Selon un historien du Little Big Horn College, le représentant du BIA à Crow Agency dans les années 1880 était si effrayé par les « négociations » avec Pretty Eagle qu'il gardait toujours un revolver chargé dans le tiroir de son bureau. Il ne s'en est, cependant, jamais servi.

Un guerrier négociateur

Pretty Eagle était le contemporain d'un autre chef crow, Plenty Coups, connu – comme son nom l'indique – pour ses nombreux faits d'arme dans les guerres inter-tribales. Dès les années 1870, les chefs crow prévoyaient que la tribu devrait s'adapter à la vie en réserve si elle voulait survivre. Vers 1880, Pretty Eagle et Plenty Coups vendaient du foin au gouvernement pour donner l'exemple de ce que les Crow devaient faire pour s'adapter à la nouvelle vie qui leur était imposée.

Pretty Eagle combattait aussi pour son peuple en négociant au mieux les ventes et les locations de terres, et il fit partie de la délégation qui rencontra le président Rutherford Hayes à Washington à propos du passage du chemin de fer à travers la réserve Crow le long de la rivière Yellowstone.

Volé... pour un grand musée new-yorkais

À sa mort, en 1903, le corps de Pretty Eagle fut placé – faute d'échafaudage funéraire traditionnel – sur un chariot de bois dans un endroit isolé de sa propriété, près de la ville de Harding, Montana. Des photos du



Edward Curtis

chariot ont été prises. Mais, vers 1920, les restes de Pretty Eagle avaient disparu.

Hugh White Clay, arrière petit-fils de Pretty Eagle, aida à résoudre le mystère de sa disparition. « Il s'avère, dit-il, que les services sanitaires du comté se sont saisis du corps et l'ont vendu au musée d'histoire naturelle de New-York. »

Le corps du chef crow y fut gardé jusqu'à ce que la commission culturelle de la tribu crow le retrouve et obtienne du musée sa restitution – une loi de 1988 fait obligation aux musées subventionnés d'accepter ces restitutions.

M. White Clay explique que le nom de Pretty Eagle vient d'une vision qu'il avait eue à Black Canyon, sur la rivière Big Horn, alors qu'un aigle était descendu vers lui et lui avait parlé. C'est près de ce site symbolique qu'ont eu lieu en juin les cérémonies marquant le retour de Pretty Eagle parmi son peuple. Un pow-wow a été organisé à Crow Agency, la capitale de la réserve. Des chanteurs et des danseurs traditionnels, ainsi que les écoles y ont participé, en présence des descendants de Pretty Eagle et d'une nombreuse assistance.

Traduction Monique Hameau

Initiative Indigène pour la Paix

La deuxième assemblée de l'Initiative Indigène pour la Paix (cf. *Nitassinan* n°38-p.32) se tiendra du 13 au 17 février, au siège de l'UNESCO à Paris sous l'égide de Mme Rigoberta Menchu. Cette réunion, qui regroupera une centaine de délégués indigènes venus du monde entier, aura pour but de définir certains axes de travail, dans le cadre de la Décennie Internationale des Peuples Autochtones décrétée par l'ONU et inaugurée officiellement le 10 décembre 1994, à New York.

Au pays glacé de Sedna

Le pays de Sedna est lieu de magie, où le soleil et la lune, frère et sœur humains métamorphosés en astres, ne cessent de se poursuivre que pour de rares éclipses. Où la grande ourse est ours en effet, envolé pour échapper aux chasseurs, qui depuis le traquent au firmament sans jamais l'atteindre. Le pays de Sedna est lieu de songes et de rêves inquiets, peuplés de créatures souvent cruelles qui toutes, visibles et invisibles, dépendent comme les hommes de la chasse pour survivre... Loin, très loin de la forêt amazonienne, Éric Navet¹ nous invite au fond de l'igloo de Qamanik, au cœur de la cosmogonie esquimaude. *Au pays glacé de Sedna* est le douzième album d'une petite collection des éditions Gallimard Jeunesse – *Les Contes du soleil et de la terre* – qui met en scène des contes, des récits, des fables ou des légendes issus de toutes les traditions spirituelles du monde. Une maquette originale enrichit la lecture, guidée selon différents axes : texte central, notes en marges, surtitres, nombreux dessins. En fin d'ouvrage, un cahier pédagogique de huit pages, toujours illustré, présente la culture dont est issu le texte. Une source d'informations pour tous. Un plaisir qui ne connaît pas d'âge.

Au pays glacé de Sedna, écrit par Eric Navet, illustré par Nathaële Vogel, collection *Les Contes du ciel et de la terre*, Gallimard Jeunesse, 65 F

1. Éric Navet, maître de conférence à l'Institut d'ethnologie de l'université des sciences humaines de Strasbourg a publié à Nitassinan *Ike Mun Anam, il était une fois... La dernière frontière pour les Peuples Indiens de Guyane française*, 1991 L'un des premiers albums de la collection – *Les Enfants du soleil et de la lune* – est consacré à l'animisme des Yanomami.

Baie James : la victoire de la nation Cree

Le Premier Ministre du Québec Jacques Parizeau a annoncé, le 21 novembre dernier, que son gouvernement renonçait au projet hydro-électrique « Grande Baleine », sur la baie James, évalué à 13 milliards de dollars canadiens (environ 50 milliards de francs). Le projet, qui devait entraîner l'inondation de 3 400 km², était en butte à l'hostilité de la nation Cree et des écologistes de la région. L'équipe de Nitassinan salut cette victoire de la nation Cree après tant d'années de lutte pour leur survie.

BULLETIN D'ABONNEMENT

NITASSINAN revue trimestrielle d'informations sur les nations amérindiennes

NOM - Prénom :

Adresse :

Code : Ville :

☐ Je m'abonne / ré-abonne pour 160 F (220 F hors Europe) aux 6 n° suivants :

☐ Abonnement de soutien : à partir de 250 F pour 6 n°

☐ Commande..... dossiers simples n° à 30 F =F
dossiers doubles n° à 50 F =F

N.B. Pour les envois de revues hors abonnement, les frais de port sont de 16 F pour les numéros doubles et de 7 F pour les numéros simples.

☐ livres *Ike Mun Anam* à 70 F = F ☐ livres *Contes Iroquois* à 80 F = F

☐ pins *Nitassinan 92* à 40 F = F

J'adresse un chèque de F libellé à l'ordre de "NITASSINAN-CSIA", adressé à :
NITASSINAN - CSIA, BP 317, 75229 Paris Cedex 05 France

NITASSINAN : revues disponibles à partir du n°15.

- n°15 MAPUCHE (Chili)
- n°16/17 FEMMES INDIENNES (Amérique du Nord)
- n°18 COLOMBIE INDIENNE (Colombie)
- n°19 SHOSHONE (USA)
- n°20/21 CHEROKEE (USA)
- n°22 KUNA / TARAHUMARA (Panama - Mexique)
- n°23/24 HURONS / ABENAKI (Nord Est Canada)
- n°25/26 CRI / MOHAWK (Nord Est Canada)
- n°27/28 ATTIKAMEKW / OJIBWA (Nord Est Canada)
- n°29 YUP'IT / INUPIAT (Alaska - Nord Sibérie)
- n°30 92, QUELLE "DÉCOUVERTE" ? (général)
- n° 31 LIL'WAT, GWICH'IN, RIGOBERTA "NOBEL" ? ETC.
- n° 32/33 MAKUXI, LÉONARD PELTIER, KANAKS, ETC.
- n° 34 RIGOBERTA MENCHU, CPR, ... (Guatemala)
- n° 35 APACHES : LA LUTTE POUR LE MONT GRAHAM (USA)
- n° 36 CANADA : LES NATIONS INDIENNES DU SASKATCHEWAN
 CONTRE L'URANIUM
- n° 37 ¡ TIERRA Y LIBERTAD ! LA RÉVOLTE MAYA DU CHIAPAS (Mexique)
- n° 38 LA DÉFORESTATION EN TERRE INDIENNE. (Général)

Tarifs : dossier simple 30 F - dossier double 50 F.

NOTRE PINS : "Nitassinan 92" 40 F port compris

NOS LIVRES : *IKE MUN ANAM*, Il était une fois, la Dernière Frontière en Guyane, d'Eric NAVET, une analyse et un constat sur la situation de "nos" (!) Indiens (70F, port compris)

CONTES IROQUOIS, traduction intégrale d'un livre d'Akwesasne Notes illustrées de pictogrammes originaux (80F port compris)

Collectionnez les anciens numéros

Choisissez

8 numéros

parmi les n° 19 à 31/32
pour seulement

180 francs port compris

1 n° double = 2 numéros

**Notre adresse / Our address
Nuestra dirección**

Nitassinan C.S.I.A.

BP 317

F - 75229 Paris Cedex 05

